

**Západočeská univerzita v Plzni**

**Fakulta filozofická**

**Bakalářská práce**

**L'évolution de la langue française**

**(période choisi)**

**Zuzana Zelinková**

**Západočeská univerzita v Plzni**

**Fakulta filozofická**

Katedra románských jazyků

Studijní program Cizí jazyky pro komerční praxi - francouzština

**Bakalářská práce**

**L'évolution de la langue française**

**(période choisi)**

**Zuzana Zelinková**

*Vedoucí práce:*

PhDr. Helena Horová, Ph.D.

Katedra románských jazyků

Fakulta filozofická Západočeské univerzity v Plzni

Plzeň 2022

Prohlašuji, že jsem práci zpracovala samostatně a použila jen uvedených pramenů a literatury.

*Plzeň, duben 2022*

.....

## **Poděkování**

Na tomto místě bych ráda poděkovala vedoucí práce, PhDr. Heleně Horové, Ph.D., za její cenné rady, odborné připomínky a neskonalou trpělivost při odpovídání na mé dotazy.

## **Remerciement**

Dans ce passage là je tiens à remercier Mme PhDr. Helena Horová, Ph.D. pour ses précieux conseils, ses commentaires professionnels et sa patience infinie à répondre à toutes mes questions.

## **Table des matières**

<b>Introduction</b> .....	8
---------------------------	---

### **LA PARTIE THÉORIQUE**

#### **1. La naissance de la langue française - Quand, comment et de quoi était-elle créée**

1.1 Gaulois, Romains et Germaniques.....	10
--	----

1.2 L'influence de christianisme sur la naissance de la langue français.....	17
--	----

1.3 L'influence de latinisation hétérogène et des invasions germaniques dans la naissance des dialectes.....	18
--	----

1.4 Les autres influences.....	19
--------------------------------	----

1.5 L'histoire courte de la naissance du latin médiéval et les premières témoignages d'existence du français.....	19
---	----

#### **2. La périodisation du Moyen Âge et son contexte littéraire, historique et social**

2.1 La société, la situation politique et la littérature de haut Moyen Âge.....	22
---	----

2.2 La société, la situation politique et la littérature du Moyen Âge central.....	26
--	----

2.3. La société, la situation politique et la littérature de bas Moyen Âge.....	31
---	----

#### **3. Les notions de syntaxe de l'ancien français**

3.1 L'ordre des mots et la construction de la phrase.....	35
---	----

3.1.1 La construction de la phrase.....	35
---	----

3.1.2 Quelques phénomènes intéressants de la vieux français - l'omission, l'inversion et l'accentuation des pronoms sujets.....	36
---	----

3.2 Le substantif.....	37
------------------------	----

3.2.1 La Déclinaison.....	37
3.2.2 Le cas-sujet et le cas-régime.....	39
3.3 L'article.....	40
3.3.1 L'article défini.....	40
3.3.2 L'article indéfini.....	41
3.3.3 L'article partitif.....	42
3.4. Les formes terminées par -ant.....	43
3.4.1 L'adjectif.....	43
3.4.2 Le participe.....	44
3.4.3 Le gérondif.....	45
3.5 Le pronom.....	46
3.5.1 Pronoms personnels.....	46
3.5.2 Pronoms possessifs.....	47
3.5.3 Pronoms démonstratifs.....	48
3.5.4 Pronoms relatifs et interrogatifs.....	49
3.5.5 Pronoms indéfinis.....	50
3.6 La négation.....	51

## **LA PARTIE PRATIQUE**

<b>1. Les Serments de Strasbourg.....</b>	<b>53</b>
<b>2. Cantilène de sainte Eulalie.....</b>	<b>56</b>
<b>3. Bisclavret - Marie de France.....</b>	<b>60</b>

<b>4. Brunain, la vache au prêtre - Jean Bodel.....</b>	<b>66</b>
<b>5. Je meurs de soif auprès de la fontaine - François Villon.....</b>	<b>69</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>73</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>76</b>
<b>Résumé.....</b>	<b>80</b>

## Introduction

Quoi que nous le réalisons ou non, les langues sont des organismes vivants. Il s'ensuit qu'ils doivent passer certaines étapes de développement, sans atteindre l'étape définitive, qui n'existe pas. La langue française n'est pas une exception. Ce mémoire de licence discutera des étapes sélectionnées du développement de la langue française, plus précisément du développement de sa naissance à la fin du Moyen Âge. Il s'agit donc d'une période de plusieurs centaines d'années. Français, ainsi que toutes les autres langues, n'est pas apparu du ciel clair. Notre tâche sera une recherche plus proche de la création de cette langue et de ce qu'elle diffère du français moderne. Depuis que le développement de la langue est fortement lié à la situation de la vie de la population, qui l'utilise, le mémoire touchera également le contexte historique et, surtout, le contexte littéraire, où on peut le mieux montrer en pratique, comme la langue ancienne paraît et ses différences. Au début, il est également nécessaire de dire que nous sommes conscients que nous ne pouvons pas couvrir tous les aspects affectant le développement des langues, mais uniquement des influences sélectionnées qui jouent le rôle le plus important.

Ce mémoire de licence concernera l'évolution de la langue française, ses racines, et observera son développement jusqu'à la fin de la période du Moyen Âge. L'objectif de ce mémoire est de tracer les origines de la langue française, observer la façon dont la mélange des langues diverses a peu à peu formé un français ancien et présenter les notions des règles syntactiques du vieux français avec l'aide au moyen d'utilisation des extraits qui ont l'origine dans la période concernée.

Ce mémoire sera divisé en deux majeurs parties: la première partie, la partie théorique, aura pour but de résumer le contexte socio-historique de l'évolution de la langue française, et les règles syntactiques choisis du français médiéval. La deuxième partie, la partie pratique, s'occupera des extraits des textes médiévaux, sur lesquels on peut montrer dans la pratique non seulement l'effet du contexte socio-historique, mais également des règles syntaxiques dont la théorie sera indiquée dans la première partie du mémoire.

Au cours de rédaction de ce mémoire de licence nous puiserons avant tout aux œuvres des auteurs françaises qui concernent les thèmes du développement historique de la langue et du territoire de France et de la syntaxe de la langue française



médiévale, mais aussi aux œuvres des auteurs tchèques et anglaises et marginalement aux sources publiés sur Internet.

## LA PARTIE THÉORIQUE

### **1. La naissance de la langue française - Quand, comment et de quoi était-elle créée**

#### **1.1 Gaulois, Romains et Germaniques**

La langue et la culture française, comme nous le savons au Moyen Âge, a déjà traversé plusieurs siècles de développement. Les principales influences qui ont contribué à leur émergence et à leur développement ultérieur ont été le mélange de plusieurs cultures différentes menant à la migration des nations, les conquêtes nombreuses et l'interconnexion politique des territoires (par exemple en cas de Gaule et Italie) ou l'activité commerciale. Les habitants de la France et des territoires voisins, dans la période qui est maintenant intéressante pour nous, ne sont pas unifiés. Selon la témoignage de César, *«l'ensemble de la Gaule est divisé en trois parties : l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième par ceux qui, dans leur langue, se nomment des Celtes et, dans la nôtre, des Gaulois. Tous ceux-ci diffèrent les uns des autres par la langue, les institutions et les lois.»*<sup>1</sup>

De ces tribus mentionnées, les Gaulois sont les plus importants pour nous. Leur culture et leur langue ont prévalu dans cette région d'environ Vème à environ Ier siècle av. J. -C.. Bien qu'il se soit agi à bien des égards de la tribu désunie, leur langue ait été unifiée.<sup>2</sup> *«Contrairement au témoignage de César dans la Guerre des Gaules, on pense aujourd'hui que la langue gauloise était unie et qu'elle ne se métissait qu'aux confins du domaine gaulois. Le fractionnement politique, institutionnel et religieux du monde celtique n'avait aucune correspondance au niveau linguistique.»*<sup>3</sup>

Quand nous prenons en compte l'information donnée, nous devons nous demander logiquement: Pourquoi le français moderne a retenu si peu des éléments linguistiques qui ont l'origine dans la langue gauloise, si son uniformité ait été inhabituellement forte?

---

<sup>1</sup> WALTER, Henriette. *Le français dans tous les sens*. Paris: Éditions Robert Laffont, 1988, document numérique réalisé par Nord Compo, p. 27

<sup>2</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.*, p. 17

<sup>3</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne*. Perrin. « Tempus », 2013, URL : <https://www.cairn.info/--.htm>, p.17

Dans les territoires plus proches de l'Empire romain, la romanisation et la latinisation associées ont été assez rapides et simples. Des marchands romains ont été envoyés sur le territoire des Gaulois. Pour pouvoir échanger avec eux, ils devaient apprendre leur langue - le latin. De plus, cette population romaine riche est restée et fusionnée avec la couche celtique plus riche, qui a parfois envoyé sa descendance à l'empire romain pour obtenir l'éducation. <sup>4</sup>

Dans les territoires plus lointains, la romanisation et la latinisation ont été plus difficiles. Rome, épuisée de ses nombreuses conquêtes militaires, n'a pas eu assez de ressources ou de personnes qui voulaient, avec la vision du commerce, déménager à cette territoire (bien qu'il y avait quelques-uns marchands assez courageux pour se déplacer vers des territoires plus éloignés, ce nombre ne suffisait pas pour la latinisation d'un territoire aussi grand comme par exemple Trois Gaules). Par conséquent, il était nécessaire de procéder dans une manière semblable comme en cas des couches inférieures dans les territoires plus proches: les hommes celtiques, qui ont pris part des expéditions et conquêtes comme une aide des légions romaines, ont gagné après le départ de l'armée la citoyenneté romaine. La citoyenneté était également affectée par César aux familles gaulloises les plus importantes.<sup>5</sup>

*«Ce procédé diffus de romanisation fut efficace, car ces petits notables répandirent autour d'eux le mode de vie romain. À l'époque de l'empereur Claude(10-47),il fallait connaître le latin pour être admis au rang de citoyen : l'association de la langue latine à la citoyenneté romaine provoqua sans doute chez les élites gaulloises le vif désir d'apprendre le latin.»* <sup>6</sup>

Nous savons donc que la langue latine est devenue une partie intégrante de la vie des élites, car elle était inséparablement liée au commerce, à l'éducation et à la religion chrétienne, qui a également commencé à se diffuser dans le cadre de la romanisation, en particulier entre les couches supérieures. Mais tout était différent dans la campagne - Les Gaulois étaient toujours fidèles à leurs divinités païennes et la plupart d'eux ne comprenaient pas le latin. <sup>7</sup>

---

<sup>4</sup> OFFORD, Malcolm.*French words: Past, present and future.* , p.36

<sup>5</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles.*Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p. 21

<sup>6</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles.*Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p.21

<sup>7</sup> OFFORD, Malcolm.*French words: Past, present and future.* , p.35

Le III<sup>ème</sup> siècle de notre ère n'a pas été très gentil ni à Gaule ni à l'Empire romain. Les tribus germaniques, qui se sont unifiées dans une ligue de Germains occidentaux, ont attaqué la Gaule de Rhin. Cependant, ces années difficiles de guerres et de conquête ont contribué paradoxalement à la diffusion de latin. « *Avec les mouvements de troupes et les invasions germaniques, apparaissent des étrangers dont la langue maternelle n'est ni le latin ni le gaulois. Qu'il s'agisse de soldats de troupes auxiliaires d'origine orientale, d'esclaves importés ou des membres de ligues germaniques, leur seul moyen de communiquer avec la population autochtone est d'utiliser le latin.* » <sup>8</sup>

Après la fin de ces combats en 277, le nombre de résidents parlant la langue germanique dans la population de la Gaule a augmenté (certains sont restés volontairement sur ce territoire, d'autres personnes sont restées en captivité). « *Ces implantations germaniques ont laissé des traces dans la toponymie. Il n'est qu'à penser à Gueux (de Gothi) ou à Villers-Franqueux (de Franci), autour de Reims; ou, près de Nevers, à Sermoise, qui, comme tant d'autres Sermaizes, Sermizelles, Sermages..., rappelle un établissement de Sarmates. Les noms du type Alaines, Allainville (sur la route d'Orléans), Allognes (près du Mans) attestent la présence d'Alains; les Aliemagne, Allemant, Brinon-les-Allemands, Allemagne renvoient aux Alamans.* » <sup>9</sup>

Bien que une certaine quantité d'expressions germaniques était sans aucun doute déjà présente en latin utilisé par la population gauloise, l'influence le plus important sur la langue de la population locale se reflétait quelques siècles après, au cours du cinquième siècle dans le cadre de l'expansion de tribu germanique de Francs. Ils sont arrivés sur le territoire de Gaule après avoir gagné contre les légions romaines sur le Rhin et gagnent ainsi une partie de la Belgique. Mais ils n'ont pas été contents avec cette victoire et ils ont décidé de gagner les territoires qui s'étendent jusqu'à la Seine. Après la campagne de guerre gagnante, ils ont réussi à élargir leur territoire à Loire dans la seconde moitié du Ve siècle et le Galie du Sud est tombé dans les mains de Clovis, souverain des Francs, au début du VI<sup>e</sup> siècle. <sup>10</sup>

Les langues germaniques ont influencé linguistiquement surtout les territoires du nord et de l'est de la Gaule. Il y avait aussi des zones avec une population bilingue (la

---

<sup>8</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.*, p.23

<sup>9</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.*, p.23

<sup>10</sup> OFFORD, Malcolm. *French words: Past, present and future.*, p.37

plupart des nouveaux venants germaniques étaient des agriculteurs, donc ils n'avaient pas de forte besoin d'apprendre le latin).<sup>11</sup>

Les influences germaniques se propagent principalement à la campagne (surtout aux territoires au nord de la Seine), tandis que la plupart des grandes villes étaient latinophones. La majeure partie de la nouvelle population germanique (à l'exception des agriculteurs déjà mentionnés), a préféré l'acquisition du latin à l'essai d'implémenter leur langue maternelle. La plupart d'entre eux ont aussi adopté le catholicisme (le roi des Francs Clovis a été baptisé autour de 496) et ils ont connu le système de droit romain. Le mot Francus, qui à l'origine fait référence uniquement à des individus d'origine germanique parlant la langue germanique, est devenu un nom pour quiconque qui vivait au nord de la Gaule.<sup>12</sup>

L'influence lexicale de francique a été la plus forte dans les domaines administratifs et militaires. Certains de ces mots ont été pris en latin parlé et ainsi préservés dans certaines langues romanes (par ex. «*baron (italien barone; espagnol baròn; portugais barão; roumain baro), trêve (italien tregua; espagnol, portugais trégua), gage (espagnol gage; italien gaggio), rang (italien riga; espagnol rango; portugais renque) et des dénominations d'armes : dard (italien, espagnol, portugais dardo), épieu (italien spiedo), flèche (italien freccia; espagnol flecha; portugais frecha)*»).<sup>13</sup>

En plus des francs, Wisigoths sont également arrivés en Gaule au Ve siècle. Ils ont bientôt commencé à contrôler la partie sud de la Gaule, et ils ont tenu Toulouse, Bordeaux et Narbonne. Cependant, ils ont formé une communauté fermée et l'influence de leur langue sur la langue d'autre population de la Gaule était nulle. Une autre tribu germanique, qui est venue dans cette région au cinquième siècle, ont été les Burgondes. Le centre de leur territoire était initialement la ville de Worms et plus tard Lyon. Étant donné qu'une grande partie des Burgunds a servi dans l'armée romaine, ils ont maîtrisé le latin. L'assimilation de Burgunds avec la population gallo-romaine a eu plus de succès que en cas des Wisigoths, par conséquent, la langue

---

<sup>11</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p. 44

<sup>12</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p. 44-45

<sup>13</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p.47

locale n'a pas été affectée («*La seule trace linguistique incontestable qu'il nous reste d'eux est le nom de la Bourgogne.*»).<sup>14</sup>

Quand nous parlons de latin sur les territoires des Gaulois, nous devons nous rendre compte qu'il n'a pas agi du noble latin des grands philosophes romains, mais le latin, qui était commun chez les personnes ordinaires, telles que des soldats ou des marchands.<sup>15</sup>

*«Ce latin parlé n'était pas lui-même homogène. Au sein de toute communauté linguistique, la langue se démultiplie en sous-systèmes étroitement apparentés qui correspondent à des usages distincts mais proches. Ces variétés linguistiques sont reliées entre elles par un «diasystème » commun (les niveaux de langue, malgré leurs différences, partagent des faits de système), par l'intercompréhension des locuteurs et par la conscience qu'ils ont d'appartenir à une même communauté linguistique et culturelle. Pour rendre compte de ces variations sociolinguistiques du latin, Michel Banniard a proposé un schéma triparti qui distingue le latin parlé et le latin écrit; et, à l'intérieur du latin parlé, le latin parlé cultivé et le latin parlé populaire.»*<sup>16</sup>

Si nous examinons la forme contemporaine des langues romanes et nous essayerons de déterminer à partir de quelle couche de latin vient son vocabulaire, on peut dire qu'une grande partie des mots pris du latin classique écrit a survécu (avec certaines changements phonétiques qui se diffère de langue en langue) et il s'agit des mots largement utilisés dans la langue moderne («*les deux tiers des mille mots les plus fréquents en latin classique écrit ont survécu*»).<sup>17</sup>

Une grande partie des mots appartenant au latin classique écrit ne se trouve pas dans les langues romanes car les mots ne concernaient pas de choses qui faisaient partie de la conversation quotidienne. Par conséquent, nous pouvons dire que les mots abstraits ont été remplacés par les mots plus concrets.<sup>18</sup>

Une autre curiosité que nous pouvons observer est que les noms de sujets destinés au commerce sont principalement pris de latin, la désignation des objets utilisés pour

---

<sup>14</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p.49

<sup>15</sup> OFFORD, Malcolm. *French words: Past, present and future.* , p.39

<sup>16</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p.24

<sup>17</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p.24

<sup>18</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p.25

travailler sur le champ et des objets qui se rapportent aux travaux domestiques et agricoles qui n'avaient aucun avantage pour les Romains, restait dans la langue d'origine, la langue gauloise.<sup>19</sup> Cette langue a aussi une influence sur la désignation des animaux (corbeau, mouton, alouette, ...), d'éléments de paysage (combe, lande, marne,...), des végétaux (bruyère, bouleau), d'aliments (crème) ou d'outils (tarière), sans parler de la toponymie qui se réfère souvent directement aux individuelles tribus celtiques (par exemple le tribu des Redones a donné le nom aux villes Rennes et Redon au nord-est de France, et la ville Arras qui se trouve dans la région nord-ouest (Pas-de-Calais) a été dénommée après le tribu des Atrebates).<sup>20</sup>

Si nous avons peu d'informations portant sur la structure de cette langue, c'est en particulier parce que nous n'avons pas beaucoup des témoignages écrits.<sup>21</sup>

Par contre à l'Église chrétienne, *«les druides, gardiens de la religion, se refusaient à transmettre leur savoir par écrit.»*<sup>22</sup>

*«La plupart des innovations (de latin) découlent de trois tendances principales, qui se combinent parfois. Le latin parlé tend à préférer des verbes spécifiques plus expressifs que les verbes du latin écrit classique. Ainsi plorare (d'où le français pleurer) et plangere (d'où l'italien piangere «pleurer») se substituent à la forme plus ancienne flere (pleurer) ; comedere (d'où l'espagnol comer «manger») et manducare (d'où le français manger) à edere (manger). Une autre tendance consiste à privilégier des mots dont la forme est motivée, comme le verbe seminare (qui a donné le français semer), qui remplace le classique serere (semmer). La forme du verbe seminare permettait à la fois un rapprochement aisé avec le substantif correspondant semen (semence) et évitait l'homonymie avec le verbe serere (ranger). Enfin, les verbes très polysémiques et aux conjugaisons irrégulières, comme flere, edere, ferre (porter), loqui (parler) et serere, tendent à être remplacés. Il est possible que la plupart des innovations du latin parlé aient une origine populaire ou qu'elles aient été d'abord réservées à des situations de communication privées et informelles, mais elles se sont*

---

<sup>19</sup> PIÉART, Julie. *The History Of The French Language: From The Roman Empire Until Today*. Babel magazine, October 31, 2018

<sup>20</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.*, p.29

<sup>21</sup> PIÉART, Julie. *The History Of The French Language: From The Roman Empire Until Today*.

<sup>22</sup> WALTER, Henriette. *Le français dans tous les sens.*, p.28

*lentement propagées jusqu'aux couches les plus élevées de la société.* »<sup>23</sup> Toutefois il serait une erreur de juger uniquement sur la base de ces innovations, que les mots qui origine aux latin classique ont été remplacés par les expressions de latin parlé. « *Les deux variantes coexistent souvent longtemps. Le latin parlé n'est pas une langue monolithique et unitaire mais un ensemble complexe d'usages.* »<sup>24</sup>

Il faut également noter que les Romains n'ont jamais réprimé violemment l'utilisation de la langue gauloise, bien qu' elle puisse être considérée comme barbare. La population celtique a utilisé depuis longtemps les deux langues simultanément (ou plus exactement ils ont utilisé le mélange de ces deux langues).<sup>25</sup>

Pour le grand nombre des Celtes la langue gauloise a été la langue principale de la communication, le latin a été la deuxième langue, qu'ils n'ont pas complètement maîtrisée, bien qu'ils travaillaient souvent pour la partie romaine de la population ou pour les élites latinophones.<sup>26</sup>

Selon le témoignage de l'époque, la langue gauloise était presque éradiqué de la Gaule au Ve siècle.<sup>27</sup>

La langue gauloise avait une influence surtout lexicale sur la langue ultérieure des Celtes, bien que l'influence sur la phonétique et la morphosyntaxe puisse être exclue avec une certitude absolue. « *D'après Pierre-Yves Lambert, le français contemporain comprend environ cent cinquante mots d'origine gauloise, si l'on écarte les archaïsmes et les régionalismes* » (cette liste n'inclut pas les mots qui ont été pris de la langue gauloise et adoptés par latin et grâce à ce processus ils ont donc été préservés).<sup>28</sup>

Nous avons déjà montré dans ce chapitre comment et de quoi la langue française a été créée. C'était un processus vraiment complexe. La base vient certainement de latin, mais sans l'influence de la langue gauloise et des langues germaniques le

---

<sup>23</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p.26

<sup>24</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p.26

<sup>25</sup> OFFORD, Malcolm. *French words: Past, present and future.* , p.36

<sup>26</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p.26

<sup>27</sup> PRUVOST, Jean. *La langue française : Une longue histoire riche d'emprunts.* , p.2

<sup>28</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p.28



français n'a pas jamais trouvé sa forme comme nous le savons. Nous pouvons donc être reconnaissant à tous - Romains, Gaulois et Germaniques.

## 1.2 L'influence de christianisme sur la naissance de la langue français

La diffusion de la foi chrétienne a influencé le développement du latin en Gaule encore plus que la langue gauloise elle-même. Le christianisme a influencé non seulement le lexique du latin parlé, mais surtout il a fait du latin un outil essentiel pour la communication entre prêtres et fidèles.<sup>29</sup>

La religion chrétienne apparaît pour la première fois en Gaule approximativement à la fin du premier siècle après Jésus-Christ. Le plus grand tournant dans la diffusion de la foi chrétienne et de l'utilisation de latin est venue au quatrième siècle sous l'empereur Constantin. À la fin de ce siècle, la majorité des villes a été déjà évangélisée et la religion s'est diffusée à la campagne. L'importance du christianisme pour l'ancienne population est démontrée par le fait que le premier monastère de Gaule a été fondé à Ligugé en 361.<sup>30</sup>

Concernant les écrits chrétiens latins, il s'agissait au début surtout des traductions des originaux grecs.<sup>31</sup>

En raison des efforts déployés pour diffuser le christianisme entre la plus grande couche de population, le latin commun a été principalement utilisé par les communautés chrétiennes. Le soi-disant latin chrétien est produit, dont le lexique est principalement influencé par les mots du grec qui viennent des textes chrétiens originaux. Il s'agissait des mots comme par ex. *ecclesia* qui a devenu *l'église* dans le français moderne, *diabolus* (*le diable*) ou *laicus* qui a devenu *laïc*.<sup>32</sup>

En plus des expressions grecques, les chrétiens ont utilisé des expressions empruntés à l'hébreu ou à l'araméen. La langue des fidèles était également enrichie de néologismes de sens, c'est-à-dire les mots qui, dans le contexte de la religion chrétien, ont acquis une autre signification que sa signification initiale.<sup>33</sup>

---

<sup>29</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p.24

<sup>30</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p. 30

<sup>31</sup> OFFORD, Malcolm. *French words: Past, present and future.* , p. 62

<sup>32</sup> OFFORD, Malcolm. *French words: Past, present and future.* , p. 62

<sup>33</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p. 31

«Les mots nouveaux ont été créés par l'addition de préfixe ou suffixe (par ex. *salus* produit *salvator* (d'où le français moderne *sauveur*) et *salvatio* (d'où *salvation*).»<sup>34</sup>

Cependant, il convient de noter que les spécificités de latin utilisé dans les communautés chrétiennes ne concernent pas seulement les expressions associées à la religion, mais aussi des mots liés à la vie ordinaire (par ex. l'addition de suffixe *-ficare* comme en cas de mot *honorificare* qui signifie *honorer*). Ces mots utilisés à l'origine uniquement dans les communautés fermées se sont diffusés auprès de la religion.<sup>35</sup>

### **1.3 L'influence de latinisation hétérogène et des invasions germaniques dans la naissance des dialectes**

Le fait que le latin ne s'est pas diffusé uniformément en Gaule a eu une influence sur l'émergence des différents dialectes locaux. Chacun d'entre eux a été affecté par latin un peu différent (il y avait particulièrement des différences chronologiques et sociales). Le territoire avec une stratégie militaire moins importante était généralement latinisé plus tard, c'est pourquoi leur langue était affectée par latin plus jeune. C'était le cas par exemple de la partie centrale de la Gaule, où la langue était plus précisément sous l'influence du latin chrétien qui a été déjà mentionné. L'influence de latin plus ancien est novoyables principalement dans le lexique des dialectes de Normandie, ce qui était important pour le marché avec les îles Britanniques, et des territoires dans Ouest de la Gaule, qui ont signifié une position stratégique pour les Romains, car ils étaient près du territoire des tribus Germaniques. Pour cette raison, l'influence du gaulois est plus perceptible aux régions situées plus au sud ou au centre de la France (par ex. dans la toponymie).<sup>36</sup>

Un autre fait essentiel était l'installation de diverses tribus germaniques sur le territoire de la Gaule qui a eu un impact sur deux zones dialectales principales: la zone des dialectes d'oïl au nord qui a été sous influence des Francs, la zone des dialectes d'oc

---

<sup>34</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.*, p. 31

<sup>35</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.*, p. 32

<sup>36</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.*, p. 33-35

qui n'était pas forcément influencée au sud et entre eux la zone des dialectes francoprovençaux qui partage les traits de deux zones.<sup>37</sup>

#### 1.4 Les autres influences

Bien entendu, en plus des influences déjà mentionnées des Gaulois, des Romains et des Germaniques (surtout après le Ve siècle), les autres influences jouent leur rôle aussi. Ils méritent d'être mentionnés, par exemple, l'influence des Saxons au nord de la Gaule, qui a influencé la toponymie locale (par ex. « le suffixe saxon *-tun* « ferme, ville » se retrouve sous la forme *-thun* dans de nombreux noms de lieu : *Offrethun* (Pas-de-Calais), *Fréthun* (Pas-de-Calais), *Alincthun* (Pas-de-Calais) qui est l'équivalent de l'anglais *Allington*, formé du nom de personne germanique *Alinga* et du suffixe »).<sup>38</sup> Un autre fait qui met en évidence la présence de ces personnes sur le territoire de la Gaule est un nombre considérable de villes nommées *Bretteville*.<sup>39</sup>

Une partie de la population celtique s'est enfuie des îles Britanniques en Gaule (surtout dans le territoire d'Armorique) à cause de l'expansivité des Saxons. C'était un territoire peu peuplé, la population celtique a donc eu un impact important sur l'administration et la langue locale, créant la langue bretonne.<sup>40</sup>

#### 1.5 L'histoire courte de la naissance du latin médiéval et les premières témoignages d'existence du français

Un fait important qui a affecté la naissance du latin médiéval et du français est le déclin du latin écrit.<sup>41</sup>

Au cours du Ve siècle au VIIIe siècle, dans lequel nous nous trouvons maintenant, il y a eu beaucoup d'individus illettrés. Pour cette raison, la forme écrite et parlée de latin se sont différenciées de plus en plus, jusqu'à ce qu'elles aient donné une image de deux langues différentes. Bien que certaines personnes appartenant à des couches supérieures de la population ont su lire, ils n'ont pas su écrire et donc ils ont commencé

---

<sup>37</sup> WALTER, Henriette. *Le français dans tous les sens*. , p. 47-48

<sup>38</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne*. , p. 39

<sup>39</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne*. , p. 40

<sup>40</sup> OFFORD, Malcolm. *French words: Past, present and future*. , p.69

<sup>41</sup> PIÉRART, Julie. *The History Of The French Language: From The Roman Empire Until Today*.

à quitter le latin écrit (elle a cessé d'être compréhensible pour eux). Le latin devait être utilisé dans sa forme la plus facile pour être compréhensible au plus grand nombre de personnes possible. L'alphabet utilisé en latin n'était plus capable d'enregistrer tous les sons et donc la révolution phonétique était inévitable.

La solution à ce problème est offerte au huitième siècle par la réforme carolingienne. Charlemagne a dû réformer le latin parce qu'au moment de son gouvernement, une grande partie des gens ordinaires n'a pas compris la langue de l'Église, qui a joué un rôle important dans une société médiévale. Il s'est concentré sur l'amélioration d'éducation des prédicateurs qui ensuite devraient aider à éduquer les fidèles. C'était le moment de la naissance du latin médiéval.<sup>42</sup>

Le problème était que la réforme carolingienne influencée principalement par Alcuin d'York, le savant britannique, a créée «*une langue sans peuple, non pas une langue morte, mais une langue parlée par la «république des clercs»*». <sup>43</sup>

Dans les documents de l'Église du début du IXe siècle, qui aborde les problèmes de communication entre les prédicateurs et les fidèles, le terme la *rustica romana lingua* apparaît, qui signifie la forme de latin, par laquelle la partie illettrée de la population s'est exprimée.<sup>44</sup>

*«Le concile de Tours signe la fin de l'illusion des intellectuels carolingiens en ce qui concerne la réforme langagière collective. A cette date, les élites parlant (et parfois lisant et écrivant) latin ont conscience de deux phénomènes corrélés : la langue parlée par le peuple au IXe siècle n'est plus celle du siècle précédent ; la traduction en «latin d'illettrés» suppose l'emploi d'une langue désormais différente du latin.»* <sup>45</sup>

Les premières preuves de l'existence de français peuvent être datées au cours de cette période. À partir de ce moment, des Gloses, qui nous montrent comment les mots paraissaient à l'époque de Manuscrit par rapport à la façon dont il a été écrit en latine biblique. Dans les manuscrits de cette période nous pouvons trouver des gloses, qui nous montrent comment les mots ont été écrits au moment de la création du manuscrit par rapport à leur écriture en latine biblique. Bien que les mots en latin biblique ne ressemblent pas au français, la similitude entre les gloses et le français

---

<sup>42</sup> PIÉRART, Julie. *The History Of The French Language: From The Roman Empire Until Today*.

<sup>43</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p. 56

<sup>44</sup> PIÉRART, Julie. *The History Of The French Language: From The Roman Empire Until Today*.

<sup>45</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p. 60

moderne est apparente (par ex. «*pulcra (latin biblique), bella (glose), belle (français)*»).<sup>46</sup>

À ce moment-là, certaines modifications syntaxiques peuvent être datées. Nous traiterons de certaines de ces modifications dans ce mémoire plus tard (par ex. la réduction des plusieurs cas à deux - le cas-sujet et le cas-régime).<sup>47</sup>

---

<sup>46</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p. 61

<sup>47</sup> REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne.* , p. 62

## **2. La périodisation du Moyen Âge et son contexte littéraire, historique et social**

La périodisation du Moyen Âge n'est pas uniforme et elle varie selon différents auteurs. Pour cette raison, nous considérons comme important de définir la façon dont le Moyen Âge sera daté dans le chapitre suivant et, par la suite, dans la partie pratique de ce mémoire.

Un événement révolutionnaire qui sépare l'antiquité du Moyen Âge est la chute de l'empire occidental en 476 après J.-C..<sup>48</sup>

La situation est plus compliquée en cas de la fin du Moyen Âge. Bien que le début du Moyen Âge soit déterminé de manière assez précise, sa fin n'est pas clairement donnée. Les événements qui seraient marqués comme la fin du Moyen Âge sont la chute de Constantinople en 1453, la découverte de l'Amérique en 1492 ou la publication de 95 thèses de Martin Luther en 1517.<sup>49</sup>

Nous pouvons constater que la déviation entre les dates individuelles indiquées est presque 65 ans. Les dates sont souvent arrondis et le Moyen Âge désigne la période millénaire entre 500 et 1500 après J.-C., qui peut être divisée en trois parties majeures - haut Moyen Âge (Vème - XIème siècle), Moyen Âge central (XIème - XIVème siècle) et bas Moyen Âge (XIVème - XVème siècle). Cependant, la délimitation temporelle des parties individuelles peut ne pas être entièrement précise, car l'Europe ne s'est pas développée de manière homogène.<sup>50</sup>

Bien que ce ne soit pas des données exactes, ils sont suffisants pour une meilleure orientation dans notre mémoire et par conséquent nous continuerons de travailler avec eux.

### **2.1. La société, la situation politique et la littérature de haut Moyen Âge**

La première formation plus unitaire, qui, sous la domination des germaniques, a commencé à se développer en Gaule, a été le Royaume des Francs. Il s'est trouvé approximativement sur le territoire de la France actuelle de Vème au IXème siècle. Le royaume a été créé sous le roi des Francs, Clovis, qui a élargi ses territoires originels

---

<sup>48</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1*. Brno: Didaktis, 2006, ISBN 80-7358-059-4, p. 108

<sup>49</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1*, p. 195-196

<sup>50</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1*, p. 108

au nord de la Gaule vers le sud. La population locale n'a pas géré la domination germanique.<sup>51</sup>

Le christianisme a de nouveau joué un rôle dans l'unification de l'empire. Clovis fut le premier roi germanique à être baptisé. Il a conquis les territoires d'autres tribus germaniques qui vivaient en Gaule. Il a commencé à contrôler progressivement la quasi-totalité du territoire de la Gaule. Après la mort de Clovis, ce grand royaume a commencé à dépérir.<sup>52</sup>

Trois régions rivales apparaissent dans le Royaume des Francs aux VIe et VIIe siècles: Neustrie, Austrasie et Bourgogne. Au lieu de la famille royale mérovingienne, les majordomes, les hauts fonctionnaires du roi, ont commencé à prendre le pouvoir. Un d'eux, Pépin II, a pris l'administration des trois parties du royaume en 687. Son successeur, Charles Martel, a attaché nouveaux territoires et il a arrêté les envahisseurs arabiques, qui ont essayé à pénétrer en Gaule. Pépin III le Bref s'est débarrassé du dernier roi mérovingien et il a pris son poste. Tout ce coup d'État a été soutenu par l'ancien pape de Rome.<sup>53</sup>

Le roi le plus important de cette période est probablement Charlemagne. Ce fils de Pépin le Bref a régné entre 768 et 814. Le royaume a été au zénith. Il a réussi à étendre davantage le territoire et il a réussi à vaincre les Avars en Pannonie. Au tournant des VIIIe et IXe siècles, le royaume de Charlemagne s'étend de l'Elbe aux Apennins. Par conséquent, il a décidé de diviser l'Empire carolingien en unités territoriales plus petites qui ont été administrées par les nobles puissants. En 800, Charlemagne devient l'empereur d'Occident. Cependant, ce couronnement n'était pas prévu et compliqua les relations entre l'Empire carolingien et l'Empire byzantin. Ces problèmes relationnels ont abouti à une guerre. Les Byzantins ont finalement reconnu Charlemagne comme empereur 12 ans après son couronnement et il est devenu empereur des territoires de l'Est. Cela a créé deux empires - occidental et oriental, et donc deux postes d'empereur. Cependant, s'il faut souligner quelque chose, c'est bien la Renaissance carolingienne déjà mentionnée dans le dernier chapitre, qui est également associée au gouvernement de Charlemagne. Comme déjà mentionné, au début du Moyen Âge, l'Europe a éprouvé un déclin culturel associé à la chute de l'Empire romain d'Occident. Les écoles disparurent, le latin devint plus vulgaire et

---

<sup>51</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1.*, p. 116

<sup>52</sup> PIÉRART, Julie. *The History Of The French Language: From The Roman Empire Until Today.*

<sup>53</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1.*, p. 117

diversifié, les livres et l'éducation furent la propriété exclusive des monastères. Charlemagne a voulu résoudre cette situation et unifier à nouveau la langue, il a donc décidé de moderniser le latin et de promouvoir une meilleure éducation pour les prédicateurs qui, grâce à leur influence, avaient une chance de diffuser l'éducation. Cependant, malgré les bonnes intentions de Charlemagne, cela ne se produisit pas et la nouvelle version du latin ne resta que la langue de l'Église. Bien qu'une nouvelle écriture ait été créée qui est devenue la base d'alphabet latin utilisée jusqu'à nos jours, et les œuvres d'auteurs anciens ont été préservées grâce à la littérature réémergente, l'influence de la Renaissance carolingienne sur la population ordinaire était essentiellement nulle.<sup>54</sup>

Après la mort de Charlemagne, son fils Louis Ier le Pieux régna l'Empire carolingien en 814-840. L'instabilité de l'empire s'est aggravée, encouragée par les attaques des Normands et des Arabes. Le fils aîné de Louis était Lothaire Ier, qui fut couronné empereur encore pendant la vie de son père et régna avec lui. Après la mort de Louis, il tenta de prendre tout l'empire, mais en 841 il fut vaincu par ses jeunes frères Louis le Germanique et Charles II le Chauve à la bataille de Fontenoy-en-Puisaye. L'Empire carolingien a donc été divisé en trois parties. Charles a acquis du territoire dans l'ouest et le nord de la France actuelle, le territoire de Lothaire Ier s'est étendu du nord de l'Italie à travers les Alpes jusqu'à la mer du Nord, et Louis le Germanique a acquis du territoire dans la partie orientale de l'empire. L'empire de Lothaire s'est désagrégé relativement vite.<sup>55</sup>

On peut dire que le territoire actuel de la France, qui a dans la période de Charles II le Chauve été dénommé la Francie occidentale, s'est formé depuis le IX<sup>ème</sup> siècle dans la partie de l'ancien Empire carolingien située à l'ouest du Rhin. Bien que cet état soit plus unitaire à l'extérieur que son prédécesseur, et qu'il y ait même une langue commune, la puissance des Carolingiens ne soit pas grande. En revanche, le pouvoir de la noblesse grandit. Ce fait a soutenu le développement du féodalisme, qui était une caractéristique commune du haut Moyen Âge à toutes les puissances européennes. Charles II le Chauve a perdu quelques parties de ses territoires et les problèmes avec les Normands, les Sarrasins et Francie orientale se sont poursuivis. Le plus grand danger, cependant, était présenté par les Normands. Charles III le

---

<sup>54</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1.* , p. 118

<sup>55</sup> MACKAY, Angus, DITCHBURN, David (éditeurs). *Atlas of medieval Europe*. Taylor & Francis e-Library, 2002. , p. 21 - contribution de BROWN



Simple a donc conclu un traité avec eux en 911 et les Normands ont obtenu un territoire au nord, la Normandie. C'était une époque où les rois changeaient rapidement sur le trône.<sup>56</sup>

Le paradoxe était que la propriété et les terres de certains nobles avaient plus de valeur que celles du roi. L'une de telles était la noble famille des Robertiens. Hugues Capet, né dans cette famille, a été élu roi en 987. Cela a établi la dynastie Capétienne. Cependant, Hugues Capet n'a pas eu non plus beaucoup de pouvoir et en plus il a perdu une partie de ses domaines. Bien qu'il fut seigneur de l'Île de France, d'autres nobles d'autres régions de France eurent plus de pouvoir.<sup>57</sup>

Si nous regardons la société dans son ensemble, nous pouvons voir que dans toute l'Europe il y avait une hiérarchie sociale qui suivait la division traditionnelle en trois États - le clergé (oratores), la noblesse (bellatores) et le Tiers état (laboratores - paysans, gens libres (marchands, artisans, paysans), sujets et serfs). Les devoirs d'une personne ont été déduits de la classe dans laquelle une personne est née (ou dans laquelle elle est entrée) - prier pour le clergé, se battre pour la noblesse et cultiver la terre pour la population commune. L'Église pouvait à bien des égards être l'égale de la noblesse laïque. Elle avait des fiefs des rois qui voyaient dans l'église un allié influent et puissant. L'église s'enrichit peu à peu (surtout quelques monastères et clercs de haut rang). En ce qui concerne la France, il n'y a pas eu de différends entre le roi et l'Église (c'était un problème par exemple en Angleterre).<sup>58</sup>

La noblesse médiévale a son origine dans la suite militaire des rois. Il y avait une division interne liée à la propriété et au statut social dans toutes les classes. La noblesse recevait des terres du roi avec ses habitants, d'où leurs droits et devoirs étaient découlés. Les sujets ont versé des prestations à la noblesse et ils ont travaillé sur leur terre. En retour, les nobles ont assuré la protection de leurs sujets. Les chevaliers avaient une position spéciale, dont nous traiterons plus en détail dans le sous-chapitre suivant.<sup>59</sup>

---

<sup>56</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1.*, p. 120

<sup>57</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1.*, p. 120

<sup>58</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1.*, p. 144

<sup>59</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1.*, p. 143

La majorité des gens libres vivait dans et autour des villes. Les villes ont été un lieu socialement diversifié à cette époque, où les citoyens les plus respectés ont été des conseillers et des bourgeois riches, suivis par des marchands et des artisans, jusqu'aux plus pauvres (étudiants (plus encore au Moyen Âge central, lorsque les universités ont été fondées), mendiants, criminels). En général, ce qui a déjà été mentionné dans le premier et dans ce chapitre est valable - la population ordinaire vivant à la campagne n'a pas eu beaucoup de possibilités d'obtenir l'éducation. Ils ne savaient ni lire, ni écrire, ni compter, et ils n'ont pas connu souvent leur âge. Le but de leur vie a été de travailler dans les champs et d'élever du bétail, avec lequel ils ont partagé souvent leur maison.<sup>60</sup>

Si l'on regarde le contexte littéraire de l'époque, on voit clairement que les œuvres à thème religieux jouaient le plus grand rôle.<sup>61</sup>

Comme on l'a déjà dit, l'Église était porteuse de culture et d'éducation, et la foi jouait un rôle important dans la vie de tous. Cependant une exception à cette règle est présentée par un premier monument de la littérature et de la langue françaises, Serments de Strasbourg. Il s'agit d'un texte politique qui a été écrit en 842 par Nithard, un cousin des trois frères Lothaire Ier, Charles le Chauve et Louis le Germanique (nous les avons mentionnés dans ce chapitre dans la partie sur la vie politique de haut Moyen Âge). Nithard a décrit dans son ouvrage *Historiae* le partage de l'Empire carolingien. Les Serments concernent l'alliance conclue par deux frères, Charles et Louis, contre leur frère Lothaire. Les Serments ont été prononcés en deux langues - la langue germanique et la langue romane. La langue romane utilisée en Serments de Strasbourg est importante pour nous parce qu'il s'agit d'un premier texte écrit en latin vulgaire - un prédécesseur du français.<sup>62</sup>

## **2.2 La société, la situation politique et la littérature du Moyen Âge central**

Cette période de l'histoire de France s'est déroulée principalement dans l'esprit d'exaspération des relations avec l'Angleterre. Tout a commencé lorsque Guillaume le Conquérant a pris le contrôle de l'Angleterre. Sa dynastie est bientôt remplacée par

---

<sup>60</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1.*, p. 144

<sup>61</sup> MORTENSEN, Lars Boje. *European Literature and Book History in the Middle Ages, c. 600 - c. 1450*. Oxford Research Encyclopedias, Oxford: Oxford University Press, 2018., p. 7

<sup>62</sup> PIÉRART, Julie. *The History Of The French Language: From The Roman Empire Until Today*.

la dynastie des Plantagenêts, qui ont régné auparavant en Normandie. De plus, Henri II. Plantagenêt a gagné l'Aquitaine et il a été l'un des souverains les plus puissants d'Europe. Malgré le fait qu'Henri II. avait une couronne royale et grande puissance, il était encore un vassal des rois de France, qui paraissait plus faible. Cette situation a commencé à changer progressivement lorsque Philippe Auguste est monté sur le trône français (1180-1233). Philippe Auguste a profité des disputes entre les deux fils du roi d'Angleterre Jean dit « sans Terre » (parce qu'il a perdu des territoires continentaux) et Richard Cœur de Lion. Richard est parti en croisade avec Philippe Auguste. Le roi de France revint plus tôt et profita de la situation pour gagner le territoire d'Aquitaine appartenant à l'Angleterre et il succéda en 1214. Cette tendance des rois français gagnant de nouveaux territoires aux dépens des Anglais s'est poursuivie tout au long du XIIIe siècle.<sup>63</sup>

Sous le règne des Capétiens, une administration centralisée a commencé à émerger. Les monarques français gagnent l'Aragon et le royaume de Navarre, Philippe IV le Bel tente de gagner la Flandre et la Gascogne.<sup>64</sup>

Au XIIIe siècle, le territoire continental appartenant aux rois d'Angleterre se réduit à trois territoires: la Guyenne, le Poitou et la Gascogne.<sup>65</sup>

La période de Moyen Âge central a été une période de développement économique et l'Europe a prospéré sans précédent. Les changements sociaux étaient liés à cette prospérité. Les différentes couches de la société se sont différenciées encore plus. La relation entre la noblesse féodale et les sujets a également changé. Ce n'était plus une relation entre le protecteur et le protégé. Le sujet était plus lié à la terre. L'agriculture a été un moyen de subsistance pour la majorité de la population européenne. L'état de la population était également étroitement lié à l'agriculture. Au haut Moyen Âge, la croissance démographique était lente (selon les estimations modernes, il y avait environ 45 millions d'habitants en Europe au haut Moyen Âge <sup>66</sup>). Les relations entre les villages étaient faibles et souvent les établissements humains étaient éloignés. A l'époque du haut Moyen Âge, lorsque la révolution agricole eut lieu,

---

<sup>63</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1.*, p. 191

<sup>64</sup> MACKAY, Angus, DITCHBURN, David (éditeurs). *Atlas of medieval Europe.*, p. 106 - contribution de JONES

<sup>65</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1.*, p. 191

<sup>66</sup> HORA-HOŘEJŠ, Petr. *Toulky českou minulostí 1: Od nejstarší doby kamenné po práh vrcholného středověku.* Praha: Baronet, 1995. ISBN 80-85890-47-X, p. 206

la population augmenta considérablement (environ le double). Les villages nouvellement émergés n'étaient plus seulement un groupe de maisons, ils suivaient un certain plan de construction.<sup>67</sup>

L'artisanat a prospéré et parallèlement à l'agriculture et à l'artisanat, le commerce a naturellement reconnu son âge d'or aussi. Par conséquent, d'importantes routes commerciales reliant divers centres commerciaux ont été créées.<sup>68</sup>

En raison de la croissance de la population, de nouvelles villes ont été créées. Les zones inhabitées ont été habitées et de nouveaux colons des pays voisins sont venus dans les zones frontalières.<sup>69</sup>

Au cours du Moyen Âge central, de nouveaux ordres monastiques ont été créés (en particulier les franciscains et les dominicains méritent d'être mentionnés). C'est aussi la période de la création des premières universités. Les plus anciennes universités en Italie et en Espagne ont été suivies par les universités françaises (la plus vieille université française est L'Université de Paris (La Sorbonne) qui a été reconnue par le roi Philippe Auguste en 1200). Les universités ont suivi les écoles d'église et la tradition des sept arts libéraux, qui étaient contenus dans la faculté d'arts libéraux - la plus basse faculté. Les autres facultés supérieures étaient la médecine et le droit, au sommet se trouvait la Faculté de théologie.<sup>70</sup>

Parallèlement à la création d'universités, il y a une laïcisation générale de la culture et de l'éducation, qui s'est également reflétée dans la littérature contemporaine. La littérature d'époque peut être divisée en deux courants principaux - la culture courtoise et la culture anticourtoise.<sup>71</sup>

Comme déjà mentionné, les chevaliers jouissaient d'une position particulièrement haute dans la société. Alors qu'ils étaient initialement perçus comme des guerriers et des soldats, au Moyen Âge central, les chevaliers sont devenus un idéal et synonyme d'honneur, de bravoure et de galanterie.<sup>72</sup>

---

<sup>67</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1.*, p. 149

<sup>68</sup> MACKAY, Angus, DITCHBURN, David (éditeurs). *Atlas of medieval Europe.*, p. 129 - contribution de DITCHBURN

<sup>69</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1.*, p. 149

<sup>70</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1.*, p. 150

<sup>71</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1.*, p. 152

<sup>72</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis*. Brno: Masarykova univerzita, 2013. ISBN 978-80-210-6572-7, p.32

Comme son nom l'indique, la culture courtoise était associée avec eux. On peut trouver plus de genres ici. La poésie courtoise « *est inséparable du répertoire de thèmes lyriques, d'interprétations symboliques et allégoriques* ». Les motifs les plus courants dans ces poèmes étaient les vertus chevaleresques déjà mentionnées, l'amour dans sa forme la plus pure (pour obtenir cet amour, le chevalier devait généralement passer plusieurs épreuves dans lesquelles il devait prouver qu'il possédait toutes les vertus chevaleresques), l'amitié, la loyauté, vaillance et l'héroïsme.<sup>73</sup>

Il s'agissait généralement des chansons plus courtes destinées à la mémorisation et à la récitation.<sup>74</sup>

Cependant, la poésie courtoise elle-même était encore divisée. La description ci-dessus concerne principalement ses formes plus élevées. « *À côté des formes élevées (cançon, alba), elle cultive aussi des genres polémiques (partimen), satiriques (sirventes), parodiques (pastorella)* ». Il y a aussi, par exemple, les chansons de toile - des poèmes romantiques écrits dans une forme plus populaire.<sup>75</sup>

Un autre genre important est le roman courtois. Il s'agit là encore d'un nouveau genre littéraire, une invention d'auteurs du Moyen Âge central, mais on peut trouver l'inspiration dans la littérature ancienne. Le nom même de roman signifie qu'il s'agit d'une œuvre qui n'est pas écrite en latin mais en langue vulgaire. Le protagoniste de ces histoires est à nouveau un chevalier qui sert sa dame. C'est encore un genre destiné à des couches supérieures de la société, car ce sont des œuvres écrites dans une langue noble et élégante, il y a du symbolisme et de l'allégorie, les personnages sont plus élaborés (par exemple on connaît leur motivation), certains des motifs des œuvres sont mystiques, mythologiques, tirés d'œuvres de maîtres anciens, elles sont plus longues (ce qui indique qu'elles étaient destinées à une lecture indépendante et non à la récitation). Ce n'est pas quelque chose que la majorité de la population générale médiévale apprécierait. Le roman courtois a puisé ses idées dans l'antiquité exotique ou dans les mythes bretons. Les thèmes francs sont associés à un autre genre, la chanson de geste. Un genre thématiquement similaire sont les lais (un

---

<sup>73</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis*. Brno: Masarykova univerzita, 2013, ISBN 978-80-210-6572-7, p. 22

<sup>74</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis*. , p.13

<sup>75</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis*. , p.29

exemple de ce genre est traité dans la partie pratique de cet ouvrage, plus précisément il s'agit de la composition Bisclavret de Marie de France).<sup>76</sup>

Un autre genre sont les chansons de geste. Il s'agit des poèmes narratifs, où la réalité historique rencontre le surnaturel. On peut trouver ici des mentions des rois réels ou des références à périodes historiques (le plus souvent ces histoires sont situées sous le règne de Charlemagne). L'œuvre la plus célèbre de ce genre est probablement La Chanson de Roland. Ces œuvres, ou du moins certaines parties d'elles, étaient destinées à être récitées lors d'occasions spéciales. En plus des thèmes francs déjà mentionnés, il diffère du roman courtois par la motivation de chevalier, pour quoi le chevalier se bat. Alors que dans le roman courtois sa motivation est de servir la dame, dans les chansons de geste le chevalier sert le roi, sa patrie et Dieu (ou bien l'église).<sup>77</sup>

Le deuxième courant dont la culture s'est cheminé, la culture anticourtoise, était lié au développement des villes, qui devenaient le centre de la vie commerciale et culturelle et à la laïcisation de l'éducation. Les marchands et les artisans ont commencé à former la base d'une nouvelle classe sociale - la bourgeoisie. La bourgeoisie a été fière du fait que leur argent et leur statut social n'étaient pas garantis par leur naissance dans une bonne famille, mais par leur travail, leurs compétences et leurs connaissances. « *Les bourgeois comprennent très vite que devant le savoir, le privilège de la naissance s'annule. Ainsi, la scolastique, l'argumentation syllogistique, la logique formelle, le goût du savoir, l'encyclopédisme, le goût de l'allégorie poussé à l'extrême seront souvent le trait caractéristique de la culture bourgeoise. Il en est de même de la moralisation qui sous-tend l'effort d'imposer, idéologiquement, une nouvelle définition - non-aristocratique - du « bien-né », du « noble », etc.* »<sup>78</sup> Ainsi, comme son nom l'indique, les œuvres écrites dans l'esprit de la culture anticourtoise s'opposent à la noblesse et au clergé. Dans la culture anticourtoise on ne trouve pas de thèmes nobles, de chevalerie ou d'amour pur pour une femme. Celles-ci sont remplacées par des thèmes sans idéalisation de la vie quotidienne (problèmes familiaux, ivresse, bagarres, infidélité, vol, ...). Les femmes, comme dans la vie sociale au Moyen Âge, ne jouent pas un rôle important ici (certainement pas sous une forme romanesque, comme les décrivent souvent les auteurs de la culture courtoise). Néanmoins, on ne peut pas dire que ces travaux n'apportent pas de leçons de morale. Ils préfèrent la

---

<sup>76</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis.* , p.32

<sup>77</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis.* , p.13

<sup>78</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis.* , p. 53

morale universelle à la morale noble - la morale qui est commune à tous, peu importe où ils sont nés. Ces leçons de morale sont souvent présentées aux lecteurs avec un humour et une ironie qui ne sont pas présents dans la culture courtoise.<sup>79</sup>

Parmi les genres appartenant à la littérature anticourtoise, nous retrouvons un roman, qui, bien sûr, diffère thématiquement de celui mentionné précédemment. Les romans sont généralement une satire, une critique, une parodie de la société médiévale.<sup>80</sup>

Un autre genre sont les fabliaux. Il s'agit de courtes compositions à nouveau satiriques, humoristiques dans leur sujet et opposant les classes socialement supérieures (noblesse et église). Ils servaient souvent non seulement à divertir l'auditoire, mais aussi à lui apprendre (comme on peut voir dans la composition *Brunain, la vache au prêtre* écrit par Jean Bodel, qui se trouve dans la partie pratique de ce mémoire).<sup>81</sup>

### **2.3. La société, la situation politique et la littérature de bas Moyen Âge**

Cette dernière phase du Moyen Âge n'était pas du tout favorable à l'Europe. Le continent a été touché par le changement climatique, les attentats des turcs et, surtout, l'épidémie de peste. Il n'y avait pas assez de terres pour cultiver de la nourriture pour la population croissante, ce qui a conduit à des famines. La peste s'est propagée de la Méditerranée à cause des routes animées commerciales vers le reste de l'Europe. Les pays les plus touchés étaient l'Italie, l'Angleterre et la France, où les routes commerciales étaient les plus nombreuses. Les réactions à la catastrophe ont varié. Alors que l'église a soutenu que c'est la punition de Dieu et que le seul salut est la piété et la repentance, les nobles et les membres riches de la bourgeoisie ont soutenu que le seul remède est de profiter pleinement de la vie.<sup>82</sup>

La tension entre les différentes couches de la société augmentait. L'administration de la ville était le domaine des riches habitants, les artisans ne pouvaient rien décider. Ils ont donc fondé au moins leurs propres organisations, des guildes. Les guildes pourraient fixer le prix de certains biens ou en avoir le monopole. Les autres habitants de la ville et les rois n'aimaient souvent pas cela. L'argent a également manqué dans

---

<sup>79</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis*. , p.53

<sup>80</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis*. , p.57

<sup>81</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis*. , p.60

<sup>82</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1*. , p. 151

de nombreux trésors royaux et des métaux précieux ont été presque complètement extraits. La valeur de la monnaie a chuté, la population a diminué. Les souverains ont souvent voté comme solution l'augmentation des impôts. Les États ont exigé la participation à la prise de décision sur des questions importantes. Le pouvoir du monarque a de nouveau décliné dans de nombreux États.<sup>83</sup>

L'église, apparemment inébranlable au cours des siècles précédents, a également éprouvé une grande crise. Il y a eu une crise de la papauté et bien d'autres. Cette scission a conduit à la critique de l'église, à l'émergence de divers mouvements et sectes qui ont cherché la réparation. Cependant, cela n'a pas tant concerné la France. Elle a dû faire face à des problèmes bien plus spécifiques que la crise de la foi.<sup>84</sup>

Les événements du XIIIe siècle, et le fait que le roi d'Angleterre a revendiqué le trône de France après l'extinction des Capétiens (1328 ; l'actuel roi Philippe IV est issu d'une branche voisine des Capétiens - la famille Valois), ont exacerbé les relations de sorte que la guerre de Cent Ans a commencé en XIVème siècle (1337 - 1453).<sup>85</sup>

La première phase de la guerre fut remportée par les Anglais grâce à leur tactique et leur cavalerie. Le roi de France a été capturé par les Anglais. Le roi d'Angleterre a volontairement renoncé à sa prétention au trône de France et grâce à cette décision il a obtenu certains territoires continentaux. La deuxième phase de la guerre s'est d'abord développée dans l'esprit de victoire des Français, qui ont changé leur tactique. Cependant, en raison de la situation interne compliquée des deux puissances, la guerre a été interrompue par un armistice (1375-1415). La guerre civile s'est déclenchée en France. La troisième et dernière étape de la guerre s'est déroulée à nouveau dans l'esprit des disputes autour du trône de France. Alors que les régions du nord reconnaissaient la revendication du roi d'Angleterre (à cette époque-là le mineur Henri VI), le reste de la France était gouverné par le dauphin Charles (le fils de Charles IV). En ce moment, une figure importante de l'histoire de France - Jeanne d'Arc - entre dans la guerre. Charles a remis à Jeanne le commandement de l'armée, avec l'aide de laquelle elle a acquis la ville d'Orléans des mains des Anglais. C'est elle qui a accompagné Charles au couronnement à Reims, après quoi il a pris le pouvoir en France sous le nom Charles VII. (dit "le victorieux"). Cependant, Jeanne a

---

<sup>83</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1.* , p. 151

<sup>84</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisu 1.* , p. 152

<sup>85</sup> MACKAY, Angus, DITCHBURN, David (éditeurs). *Atlas of medieval Europe.* , p. 159 - contribution de JONES



finalement été trahie par la noblesse française elle-même et, en 1431, elle a été brûlée sur le bûcher à Rouen par les Anglais comme la sorcière. La domination de l'armée française devenait de plus en plus perceptible.<sup>86</sup>

En 1436, les Français ont conquis Paris et 13 ans plus tard, ils se sont emparés de la Normandie. La dernière grande bataille eut lieu près de Castillon en 1453.<sup>87</sup>

La France est donc sortie victorieuse de la guerre de Cent Ans. Après la guerre, le pouvoir des rois s'est consolidé, l'Angleterre a renoncé à toutes ses prétentions continentales et héréditaires et la France est devenue une monarchie nationale centralisée.<sup>88</sup>

La littérature du bas Moyen Âge poursuit la tendance présentée par les auteurs du Moyen Âge central. La littérature n'est plus affaire unique de noblesse et d'église, son thème principal n'est pas seulement les saints ou les nobles chevaliers. Aux XIVe et XVe siècles, l'idée d'humanisme commença lentement à se diffuser.<sup>89</sup>

Les œuvres françaises de cette période sont sans doute marquées par la guerre de Cent Ans avec l'Angleterre et la guerre civile. Un autre facteur qui a indubitablement influencé la société et donc la littérature est la grande peste.<sup>90</sup>

En tant que représentant de la prose, nous devons nommer au minimum une chronique et des mémoires qui étaient des genres populaires dans la toute période du Moyen Âge. En général, on peut dire que cette partie de la prose du bas Moyen Âge avait pour l'inspiration les gestes chevaleresques du Moyen Âge central. Néanmoins, la division de base sur les œuvres courtoise et anticourtoise persiste. « *On retravaille en prose les chansons de geste, les romans courtois, notamment le cycle du Graal, les fabliaux.* »<sup>91</sup>

Dans la poésie du bas Moyen Âge, nous pouvons trouver plusieurs formes clairement définies : « *rondeau (généralement 3 strophes de 3, 4, 6 vers sur 2 rimes avec la reprise relativement libre du refrain), ballade (3 strophes sur 3 ou 4 rimes et envoi), chant royal (cinq strophes et envoi), lai (12 strophes sur 2 rimes avec des vers de longueur différente), virelai (2 rimes, la première strophe formant le refrain repris après*

---

<sup>86</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisů 1.*, p. 192

<sup>87</sup> MACKAY, Angus, DITCHBURN, David (éditeurs). *Atlas of medieval Europe.*, p. 162 - contribution de JONES

<sup>88</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisů 1.*, p. 193

<sup>89</sup> SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena. *Odmaturuj z dějepisů 1.*, p. 151-152

<sup>90</sup> PIÉRART, Julie. *The History Of The French Language: From The Roman Empire Until Today.*

<sup>91</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis.*, p. 105

*la 3e ou après la 3e et 5e strophe) »*. Le développement de diverses formes de poésie est lié au développement de la musique.<sup>92</sup>

Les sentiments d'insécurité associés à la guerre, aux épidémies et aux troubles sociaux sont des motifs littéraires courants. L'idéalisme du Moyen Âge central disparaît.<sup>93</sup>

Un auteur de poésie du bas Moyen Âge le plus connu au lecteur contemporain est certainement François Villon (un extrait de son œuvre, la ballade *Je meurs de soif auprès de la fontaine*, se trouve dans la partie pratique de ce mémoire).

---

<sup>92</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis*. , p. 69

<sup>93</sup> PIÉRART, Julie. *The History Of The French Language: From The Roman Empire Until Today*.

### 3. Les notions de syntaxe de l'ancien français

Ce chapitre, comme son nom l'indique, traite de certains phénomènes syntaxiques fondamentaux du français médiéval. En ce qui concerne la syntaxe du français médiéval, c'est un sujet très complet et complexe qui certainement n'est pas complètement couvert dans ce chapitre. Nous avons inclus ici les phénomènes et les règles qui nous ont paru les plus intéressantes, notamment en ce qui concerne les différences entre le français médiéval et moderne. Ce chapitre est également une sorte de «pont» à la partie pratique de ce mémoire, où nous montrerons les règles et les phénomènes dans la pratique.

En plus il faut retenir dans la mémoire que bien que les règles de syntaxe du français médiéval existaient, du fait de l'hétérogénéité du français médiéval, ces règles n'étaient souvent pas suivies (cette situation n'a pas changé jusqu'à la Renaissance).<sup>94</sup>

#### 3.1 L'ordre des mots et la construction de la phrase

Au début de ce chapitre nous devons constater que l'ordre des mots et la construction de la phrase quand nous les savons à la langue française moderne sont très différents de l'ordre et de la construction de phrase que nous pouvons observer à la période française du Moyen Âge.<sup>95</sup>

Le français médiéval distingue un total de six constructions de la phrase. Construction III (Complément-Sujet-Verbe) et V (Verbe-Complément-Sujet) ne sont pas très usuelles, par conséquent, le chapitre suivant ne les traite pas plus en détail et elle se focalise sur les constructions du français médiéval plus commun -I, II, IV et VI.<sup>96</sup>

##### 3.1.1 La construction de la phrase

Dans l'ancien français nous pouvons distinguer quatre variations fondamentales de la construction de la phrase: construction I (Sujet-Verbe-Complément), construction II (Sujet-Complément-Verbe), construction IV (Verbe-Sujet-Complément) et

---

<sup>94</sup> PIÉRART, Julie. *The History Of The French Language: From The Roman Empire Until Today*.

<sup>95</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*, 1923. p. 247

<sup>96</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe*. Armand Colin, « U », 2018. Chapitre 21. L'ordre des constituants de la phrase

construction VI (Complément-Verbe-Sujet). La plupart de ces constructions (II, IV et VI) ont presque disparu de la langue française au fil des ans. Ces trois constructions sont encore divisées en deux catégories: «*celles qui s'emploient surtout dans les propositions principales, celles qui s'emploient de préférence dans les propositions subordonnées*». <sup>97</sup> La première de ces classes est formée par les constructions IV et VI, la deuxième ne contient que la construction II.

Les constructions IV et VI ont le même ordre du verbe et du sujet - ils missent le verbe avant le sujet. Ce phénomène est appelé l'inversion. «*L'inversion du sujet est le grand fait qui domine la construction médiévale.*» <sup>98</sup>

La construction II est régulièrement utilisée à la position de la phrase principale mais dans certains cas très particuliers nous pouvons l'utiliser comme une phrase subordonnée (dans ce cas le sujet doit être exprimé et placé en tête de la phrase, au contraire aux constructions IV et VI). <sup>99</sup>

La construction I est la seule construction qui a survécu à nos jours en français moderne. Nous pouvons l'utiliser comme une phrase principale mais aussi comme une phrase subordonnée. <sup>100</sup>

### 3.1.2 Quelques phénomènes intéressants de la vieux français - L'omission, l'inversion et l'accentuation des pronoms sujets

Un des phénomènes fréquemment présents dans la langue française médiévale est l'omission de sujet - cela signifie que le sujet ne doit pas être exprimé. L'omission de sujet est beaucoup plus fréquente dans les phrases subordonnées que dans la phrase principale. Dans ces cases, le contexte est nécessaire pour comprendre le sens de la phrase qui contient l'omission. Nous sommes obligées de constater que ce phénomène «*devient de plus en plus rare qu'on s'éloigne du XIIIe siècle*». <sup>101</sup>

Hors cette omission nous pouvons aussi rencontrer «*l'omission du pronom sujet dans des phrases négatives*» <sup>102</sup>, utilisée particulièrement avec les verbes employés le plus souvent, comme par exemple *savoir, avoir, pouvoir, vouloir* et *estre*.

---

<sup>97</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*. Paris: Librairie Ancienne Honoré Champion - Édouard Champion, 1923. p.248

<sup>98</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*. , 1923. p.248

<sup>99</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*. , 1923. p.255

<sup>100</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*. , 1923. p. 257

<sup>101</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*. , 1923. p. 259

<sup>102</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*. , 1923. p. 259

La négation est la cause la plus fréquente de ces phénomènes, mais ça ne signifie pas qu'un d'eux doit être présent dans la phrase négative. Il est nécessaire de distinguer la négation exprimée par *non* et celle exprimée par *ne*. *Non* est toujours la cause de l'inversion ou de l'omission, au contraire de la phrase négative avec *ne*, qui est une forme faible, un demi-adverbe.<sup>103</sup>

L'emploi de ces phénomènes est aussi influencé par le rythme.<sup>104</sup>

L'omission et l'inversion ne sont pas présentes seulement en langue littéraire des poètes mais aussi en langue parlée ainsi que tous les quatre constructions.<sup>105</sup>

Un autre phénomène beaucoup intéressant est l'accentuation des pronoms sujets. En français moderne les pronoms personnels sujets ont la position inséparable du verbe, au contraire de vieux français où ces deux ont pu être séparés facilement - ils sont accentués. La même règle s'applique aux pronoms-adjectifs démonstratifs en cases où ils sont utilisés comme sujets à la troisième personne.<sup>106</sup>

La chose beaucoup intéressante est aussi l'accentuation du pronom *ce*, qui a conduit à l'utilisation des formes comme «*ce sui je, ce sommes nous (c'est moi, c'est nous)*».<sup>107</sup>

## 3.2 Le substantif

«*Le substantif désigne des personnes ou des choses.*»<sup>108</sup>

### 3.2.1 La Déclinaison

«*Comme le latin, l'ancien français comportait des déclinaisons, c'est-à-dire que selon la fonction du mot dans la phrase, la terminaison était différente.*»<sup>109</sup>

Quand nous parlons de la déclinaison, la première chose que nous sommes obligés de mentionner est que nous devons distinguer les noms masculins et les noms féminins.

---

<sup>103</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p. 261

<sup>104</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p. 254

<sup>105</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p. 265

<sup>106</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p. 268-269

<sup>107</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p. 270

<sup>108</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p. 3

<sup>109</sup> PRUVOST, Jean. *La langue française : Une longue histoire riche d'emprunts.* , p.5

Ces deux genres varient depuis le XIIe ou XIIIe siècle. Nous pouvons aussi rencontrer quelques mots qui étaient (ou pouvaient être) masculins (comme 'malice', 'affaire', 'dent' ou 'mémoire') et ceux qui étaient (ou pouvaient être) féminins (comme 'amour', 'doute' ou 'honneur').<sup>110</sup>

Au point de vue de la déclinaison nous distinguons deux cas: le cas-régime (le substantif est dans la position de complément) et le cas-sujet (le substantif est dans la position de sujet).<sup>111</sup>

Les mots du genre féminin sont indéclinables. Ils ont la forme semblable au cas-régime et au cas-sujet, au singulier et au pluriel. Comme en français moderne, le pluriel est formé par adjudication d'une s à la forme singulier du mot concerné. La règle mentionnée n'est pas toujours utilisée en cas de noms féminins qui ne sont terminés par «*l'e que nous appelons aujourd'hui muet et qui, sans avoir le son plein de l'é fermé ou de l'e ouvert, était néanmoins prononcé au moyen âge*». <sup>112</sup> Ces autres mots féminins peuvent suivre la règle des féminins terminés avec e ou celle des mots masculins ou nous utilisons l's *final* comme un signe distinctif de cas-sujet; en cas des féminins, la forme reste sans aucune modification. Selon la règle ordinaire, les mots masculins au singulier prennent une forme avec s pour le cas-sujet et une forme sans s pour le cas-régime. Au pluriel cette règle fonctionne aussi mais en inverse - le mot masculin est sans s pour le cas-sujet et avec s pour le cas-régime.<sup>113</sup>

Il y a plusieurs mots qui ont un radical un peu différent en cas-sujet et en cas-régime (par exemple «*li dus est un sujet ainsi altéré, le cas-régime le duc montre le radical véritable*»<sup>114</sup>). Sur le mot *amant* nous pouvons montrer un cas spécifique en cas-régime pluriel qui doit obtenir la forme *amanz*. Le z ajouté en place de s à dans cette position la valeur de *ts*.<sup>115</sup>

Il y a certaines exceptions comme certains mots du genre masculin qui sont terminés par un *e sourd* qui ne prennent pas la forme avec s au cas-sujet singulier (exemples les plus connus sont *pere, frere* et *maistre*). Il y a aussi environ une cinquantaine de mots masculins qui «*ont au cas-sujet une forme spéciale qui se distingue nettement*

---

<sup>110</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe*. Armand Colin, « U », 2018. p.13

<sup>111</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p. 7-8

<sup>112</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.3

<sup>113</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.4

<sup>114</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.5

<sup>115</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.* , 1923. p.5

du cas-régime, sans toutefois présenter un s. Le cas-sujet pluriel est, comme dans tous les noms masculins, identique au cas-régime singulier; le cas régime pluriel ajoute naturellement une s»<sup>116</sup> (par exemple *sire, seignor; seignor, seignors* ou *enfes, enfant; enfant, enfanz*).<sup>117</sup>

Dans certains textes nous pouvons aussi trouver les formes analogiques de ces exceptions comme *peres, freres*. «*La forme avec s finira par l'emporter, mais pendant longtemps on hésitera entre les deux.*»<sup>118</sup>

La déclinaison avait aussi une influence sur la construction de la phrase. Le vieux français contient jusqu'à six variantes différentes de la construction plus souvent qui était sujet - verbe - complément, dont la plupart ont été rendu possible par la déclinaison.<sup>119</sup>

### 3.2.2 Le cas-sujet et le cas-régime

«*Des six déclinaisons du latin, ne sont restées en ancien français que celles du sujet et du complément.*»<sup>120</sup>

«*Le cas sujet indique que le nom (ou l'adjectif) est le sujet grammatical de la phrase.*»

<sup>121</sup> C'est donc le régime du sujet et des substantifs attribués du sujet.

En plus, nous l'utilisons quand nous adressons la parole à quelqu'un ou interpelle quelqu'un. Il est moins employé que le cas-régime.<sup>122</sup>

Le cas-régime a lentement disparu au cours des siècles mais sa forme a survécu à nos jours et elle est devenue la forme moderne du singulier comme du pluriel. Le cas-régime a plusieurs utilisations. Il marque le complément direct des verbes transitifs et il obligatoirement suit tous les prépositions (c'est donc le régime des variés compléments - indirectes, déterminatifs et circonstanciels; en certain cases il peut aussi, utilisé sans préposition, exprimer les relations entre ces compléments et autres éléments de la phrase: complément indirect - verbe, complément déterminatif - substantif déterminé et complément circonstancielle - verbe).<sup>123</sup>

---

<sup>116</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.5

<sup>117</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.5

<sup>118</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.6

<sup>119</sup> PRUVOST, Jean. *La langue française : Une longue histoire riche d'emprunts.* , p.5

<sup>120</sup> PRUVOST, Jean. *La langue française : Une longue histoire riche d'emprunts.* , p.5

<sup>121</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe*

<sup>122</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.* , 1923. p. 8

<sup>123</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p. 8-9

### 3.3 L'article

Une grande nouveauté originaire de l'ancien français sont les articles. Étant donné que la latin ne connaît rien comme eux, c'est vraiment un phénomène nouvellement créé.<sup>124</sup>

«[...] l'ancien français connaît déjà le système des deux articles un et le ; il l'a fabriqué ancienne-ment à partir du démonstratif ille, illa, illud (pour les articles définis) et de l'adjectif numéral unus, una, unum (pour les articles indéfinis).»<sup>125</sup>

Aujourd'hui l'article est un signe obligatoire pour la plupart des substantifs et il est inséparablement connecté avec eux. La règle suivie par le français médiéval était différente. Article marquait la détermination c'est à dire «dès qu'un substantif est pris dans un sens vague et indéfini, dès que les limites de son extension s'effacent un peu, l'article disparaît »<sup>126</sup> (cette règle est applicable par exemple sur les noms abstraits ou les mots avec un sens général).

Cependant, la non utilisation d'article (comme en latin), certainement n'est pas un tabou en ancien français (Il est utilisé dans environ 32% des cas, une diminution importante par rapport à 77% en latin, mais en même temps beaucoup plus que 6% des cas dans le français moderne).<sup>127</sup>

«L'absence d'article signale de manière générale qu'un nom est pris dans une extensité invariable, étroite (cas des noms dits « propres ») ou large.»<sup>128</sup>

#### 3.3.1 L'article défini

Concernant la déclinaison, le cas-sujet n'a pas que une forme masculin au singulier et pluriel: *li*.<sup>129</sup>

Le cas-régime est beaucoup plus intéressant, car il a donné la racine aux articles définis utilisés en français moderne. Il distingue les genres masculin et féminin et le

---

<sup>124</sup> CARLIER, Anne, LAMIROY, Béatrice. *The emergence of the grammatical paradigm of nominal determiners in French and in Romance: Comparative and diachronic perspectives*. Canadian Journal of Linguistics/Revue Canadienne De Linguistique, 63(2). Cambridge: Cambridge University Press, 21 Novembre 2017 [en ligne]. p. 142

<sup>125</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.*, 2018. p. 236

<sup>126</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.47

<sup>127</sup> CARLIER, Anne, LAMIROY, Béatrice. *The emergence of the grammatical paradigm of nominal determiners in French and in Romance: Comparative and diachronic perspectives.*, p. 145

<sup>128</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.*, 2018. p.249

<sup>129</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.* , 1923. p. 43



singulier et pluriel (pour genre masculin) et hormis certaines particularités dialectales les articles que nous connaissons sont utilisés: *le* pour le masculin singulier, *la* pour le féminin singulier et *les* pour le pluriel. L'article élide *l'* est employé devant le mot qui commence avec une voyelle. Les contractions des prépositions *à* et *de* et l'article défini sont aussi présents dans la langue médiévale. La différence ici est que nous pouvons trouver les formes contractées avec la préposition *en*, (*lo* et *ou* en cas de contraction avec *le* et *es* après la contraction avec *les*), qui ne sont pas utilisées en français moderne.<sup>130</sup>

Il n'y a que les différences secondaires entre l'usage de l'article défini en vieil français et celui en français moderne. Il est employé avec une personne ou un objet qui a été déjà mentionné dans le contexte d'œuvre. En plus, il peut être utilisé avec un substantif qui désigne quelque chose de la familiarité commun au destinataire et locuteur (par exemple dans le contexte socio-culturel, religieux, d'expérience universelle- la vie, la mort, le temps, les éléments comme l'eau, le feu, la terre, etc.). Enfin, l'article défini est employé pour déterminer une partie d'un certain ensemble.<sup>131</sup>

### 3.3.2 L'article indéfini

Concernant la déclinaison de l'article indéfini, nous utilisons trois formes en singulier: '*uns*' pour le cas-sujet et *un* ou *une* pour le cas-régime masculin ou féminin, et trois formes en pluriel: *un* pour le cas-sujet et *uns* ou *unes* pour le cas-régime.<sup>132</sup>

Concernant l'emploi, il y a une importante différence: «*la vieille langue n'emploie en général l'article indéfini que si la personne ou la chose dont on n'a pas encore parlé est parfaitement distincte des autres individus de la même classe*».<sup>133</sup>

Autrement dit, l'article indéfini «*permet de présenter un être ou un objet (au sens large) particuliers, dont l'existence n'a pas encore été mentionnée dans l'énoncé et qui ne jouissent donc d'aucune notoriété.*»<sup>134</sup>

«*Dès qu'il y a généralisation, en effet qu'on énonce une sentence, une coutume, une maxime, en d'autres termes dès que l'individu est moins considéré en lui-même que*

---

<sup>130</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.* , 1923. p. 44-45

<sup>131</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.*, 2018. p. 240

<sup>132</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.* , 1923. p. 52

<sup>133</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.53

<sup>134</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.*, 2018. p. 237

*par les caractéristiques qui le rattachent aux autres individus de la même classe, l'article défini est évité.»*<sup>135</sup>

Compte tenu de l'utilisation de l'article indéfini (il indique un élément différent d'un ensemble) il est clair que son utilisation au pluriel n'est pas ordinaire. «*Les formes du pluriel de l'article un sont donc réservées à des cas d'emploi bien précis, ceux où l'article détermine des substantifs impliquant un ensemble d'éléments complémentaire.»*<sup>136</sup>

### 3.3.3 L'article partitif

L'article partitif est le plus jeune des tous articles. Il est apparu dans la langue française au XIIe ou XIIIe siècle. Étant donné que c'était un phénomène nouveau, il n'était pas utilisé fréquemment et il peut être considéré comme une exception. Selon la règle générale, on ne met pas d'article avant la quantité indéfinie ou les mots abstraits en français médiéval.<sup>137</sup>

Vieux français a préféré les adverbes de quantité avant l'article partitif (*assez* était l'adverbe le plus utilisé en place de l'article partitif, parce que ils étaient le plus proche dans le sens; le mot *assez* «*indiquait une moyenne convenable en une circonstance donnée*»<sup>138</sup>).

Quand il est apparu au XIIe siècle, l'article partitif a indiqué «*une portion d'un tout bien déterminée*».<sup>139</sup> La détermination peut être indiquée par un adjectif possessif ou par l'article défini.<sup>140</sup>

Il peut également marquer un fragment d'un ensemble indéterminé, mais cet emploi est beaucoup plus rare.<sup>141</sup>

Ni l'article partitif ni l'article indéfini ne sont utilisés dans les phrases négatives (la préposition 'de' est employée dans cases particulières).<sup>142</sup>

---

<sup>135</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.* , 1923. p.54

<sup>136</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.*, 2018. p. 239

<sup>137</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.* , 1923. p. 58

<sup>138</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.* , 1923. p.62

<sup>139</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.* , 2018. p. 257

<sup>140</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.* , 1923. p. 67

<sup>141</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.* , 2018. p. 258

<sup>142</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.* , 1923. p. 70

### 3.4 Les formes terminées par -ant

On peut distinguer trois formes terminées par -ant en français moderne - l'adjectif verbal, le participe présent et le gérondif. C'est n'est pas le cas de l'ancien français ou «le gérondif n'était presque jamais prépositionnel et ne se distinguait du participe et de l'adjectif que par son invariabilité ; ces deux derniers étaient morphologiquement identiques, variant en cas et en nombre.»<sup>143</sup>

#### 3.4.1 L' adjectif

Concernant la déclinaison des adjectifs masculins, elle est identique avec celle des substantifs masculins et la même règle s'applique aux adjectifs féminins. En général les adjectifs s'accorde en genre et en nombre mais aussi en cas avec le substantif correspondant. Les adjectifs féminins sont marqués avec l'e finale, les adjectifs masculins qui sont terminés par e ont juste une forme, qui reste pour deux genres. L'exception intéressante est présentée par les adjectifs *grant* et *fort* et les adjectifs avec terminaison -al ou -el qui n'ont qu'un genre masculin au vieux français.<sup>144</sup>

La formation de comparatif est identique avec celle de la langue moderne - par le rajout de *plus* ou *moins*, qui est liée avec la phrase avec la préposition *que* (comme dans la langue moderne) ou par la préposition *de* (en cases des phrases où un pronom ou un substantif sont employés comme un complément). Le superlatif est souvent exprimé sans l'article. Comme dans le français moderne certains adjectifs (en cas de vieux français il s'agit de *bon*, *mauvais*, *grand* et *petit*) ont des formes spéciales, distinctes pour le cas-sujet et cas-régime, et ils n'ont pas le besoin de *plus* ou *moins* ajouté (les formes sont *bon*, *mieldre*, *meillor* pour l'adjectif *bon*, *mauvés*, *pire* et *peior* pour *mauvais*, *grant*, *graindre*, *graignor* pour *grand* et *petit*, *mendre* et *menor* pour *petit*).<sup>145</sup>

---

<sup>143</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.* , 2018. p. 366

<sup>144</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.* , 1923. p. 77-78

<sup>145</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.* , 1923., p. 80-81

### 3.4.2 Le participe

En vieux français le participe présent est considéré comme un adjectif. Le participe présent est accompagné par l'auxiliaire comme ces jours dans la langue moderne.<sup>146</sup>

La déclinaison du participe est identique avec celle d'adjectifs et des substantifs, avec la modification que nous pouvons trouver au cas-sujet quelque chose comme un genre neutre (il ressemble au masculin, mais il perd le s finale).<sup>147</sup>

Le participe s'accorde en nombre et en genre. Il «*se différencie de l'adjectif par sa capacité à régir les compléments verbaux*»<sup>148</sup> : il peut remplir la position d'adjectif verbal (quand il a la forme d'un épithète ou d'une apposition à un pronom ou à un substantif, «*eux-mêmes régimes de verbes comme «veoir», «trover», «jaire», etc.*»<sup>149</sup>, quand il occupe la fonction d'attribut posé derrière le verbe *estre* ou un autre verbe qui a un sens semblable comme *se sentir* ou *sembler*), d'un mode invariable (en cas où il fait la compagnie à un verbe avec une signification différente, particulièrement aux verbes de mouvement, en cas où il est placé devant la préposition ou en certaines locutions dans lesquelles il est inséparablement lié avec le verbe *faire*) ou d'un complément direct.<sup>150</sup>

Une autre distinction entre le participe présent et l'adjectif verbal est la valeur aspectuelle: le participe présent ne traduit pas un état, mais «*donne une vue du procès en train de s'accomplir*».<sup>151</sup> Ainsi, il exprime l'action définie du point de vue temporel.<sup>152</sup> «*Le participe présent s'oppose au gérondif par sa variabilité, ainsi que par un trait nominal que ne comporte pas le gérondif, sa neutralité diathétique.*»<sup>153</sup> En comparaison avec le gérondif, le participe peut avoir en dehors d'une valeur présente aussi une valeur passive.

Le participe passé est toujours accompagné avec l'auxiliaire *estre* ou *avoir*, suivant la même règle qui est suivie par le français moderne. Concernant l'accord du participe passé avec le genre féminin, les constructions avec *estre* s'accordent toujours. Les

---

<sup>146</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*. , 1923., p. 76

<sup>147</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*. , 1923., p. 86

<sup>148</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe*. , 2018. p. 369

<sup>149</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*. , Éditions Honoré Champion, 1998. ISBN 2-85203-938-9, p.91

<sup>150</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*. , 1998., p. 91

<sup>151</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe*. , 2018., p. 369

<sup>152</sup> HENDRICH, Josef, RADINA, Otomar, TLÁSKAL, Jaromír. *Francoúzká mluvnice*. Plzeň: Fraus, 2001. ISBN 80-7238-064-8, p. 410

<sup>153</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe*. , 2018., p. 369

constructions avec *avoir* s'accordent de temps en temps, souvent nous pouvons trouver des exemples de non-accord dans les phrases où le verbe est placé avant le régime d'*avoir* ou en cas où le verbe est placé derrière le régime d'*avoir*.<sup>154</sup>

Au masculin, participe passé avec *estre* est terminé avec *s* au singulier et sans *s* au pluriel (la même règle qui s'applique à cas-sujet). Le participe passé avec l'auxiliaire *avoir* suit les mêmes règles comme le cas-régime dépendant dans la singularité, omission ou pluralité de complément direct. Les règles d'accord de participe passé ne sont pas suivies rigoureusement en vieux français.<sup>155</sup>

### 3.4.3 Le gérondif

Le gérondif est une forme invariable. Il a une fonction d'un adverbe : «*il exprime une circonstance de l'action principale, un procès secondaire par rapport au procès principal*». <sup>156</sup> Le gérondif doit avoir le même sujet comme le verbe en mode personnel.<sup>157</sup>

Il est souvent accompagné d'un verbe (avec *estre*, *aller*, des verbes d'énonciation (*dire*, *reclamer*, ...), perception (*regarder*, *oïr*, ...) et des verbes concernant un état ou une manifestation psychologique (*penser*, *plor*, ...) il peut construire une périphrase verbale; quand le gérondif est associé à un autre verbe hormis ces déjà énumérés, il sert comme un complément circonstanciel).<sup>158</sup>

À part des verbes, le gérondif peut être accompagné d'une préposition. Cette construction a un sens semblable à celui mentionné précédemment, c'est-à-dire qu'elle a une fonction d'un complément circonstanciel. Les prépositions employées sont *en* (elle est utilisée en français moderne aussi), *a* et *por* (employé spécifiquement en ancien français).<sup>159</sup>

---

<sup>154</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*. , 1923., p. 83-84

<sup>155</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*. , 1923., p. 85-86

<sup>156</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe*. , 2018. p. 370

<sup>157</sup> HENDRICH, Josef, RADINA, Otomar, TLÁSKAL, Jaromír. *Francouzská mluvnice*. , 2001. p. 412

<sup>158</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe*. , 2018. p. 370-372

<sup>159</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe*. , 2018. p. 372

### 3.5 Le pronom

Concernant les pronoms, on peut les diviser en six groupes principaux : les pronoms personnels, possessifs, démonstratifs, relatifs, interrogatifs et indéfinis. Presque toutes les catégories suivent les règles de la déclinaison des substantifs sauf les pronoms indéfinis, qui ont des règles uniques.

Les pronoms peuvent avoir la forme d'un substantif ou d'un adjectif. La situation est semblable en latin, qui a la même forme des pronoms et adjectifs démonstratifs, possessifs et indéfinis.<sup>160</sup>

« Une partie importante de la syntaxe des pronoms consiste précisément à établir dans quel cas ils accompagnent et dans quel cas ils remplacent le substantif. »<sup>161</sup>

#### 3.5.1 Pronoms personnels

Les pronoms personnels peuvent être présents dans la forme de la première (*je, me* ou *moi* pour le singulier, *nos* pour le pluriel), deuxième (*tu, te* et *toi* pour le singulier et *vos* pour le pluriel) ou troisième personne (*il, li, le* ou *lui* pour le singulier masculin, *ele, li, la* et *li* pour le singulier féminin, *il, lor, les* et *eus* pour le pluriel masculin et *eles, lor, les* et *eles* pour le pluriel féminin). On peut voir que les formes singulières et le pluriel de troisième personne ont les formes pour les deux cas - le cas-sujet (*je, tu, il, ele, il, eles*) et le cas-régime (*me, moi, te, toi, li, le, lui, li, la, li, lor, les, eus, eles*). « Les différentes formes du cas-régime, bien qu'elles aient le même sens, n'ont pas la même valeur, et on ne peut pas les employer indistinctement. »<sup>162</sup> Contrairement aux formes singulières et au pluriel de la troisième personne, le pluriel de la première et deuxième personne a une forme pour les deux cas (*nos* et *vos*). Outre les formes déjà mentionnés on doit reconnaître les formes réfléchies *soi* et *se*.<sup>163</sup>

En plus les pronoms personnels peuvent être divisés en deux groupes, dits les pronoms personnels *nominaux* et *représentants*. « Signes destinés à la désignation, à l'identification d'un référent mais de telle façon que cette identification ne peut se faire qu'à partir de la situation de discours où ils sont employés, ce sont

---

<sup>160</sup> CARLIER, Anne, LAMIROY, Béatrice. *The emergence of the grammatical paradigm of nominal determiners in French and in Romance: Comparative and diachronic perspectives.*, 2017. p. 142

<sup>161</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.88

<sup>162</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.88

<sup>163</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.88

des « embrayeurs »<sup>1</sup>. Il s'agit des P. 1, 2, 4 et 5 : je désignant directement la personne qui le prononce ; tu étant utilisé par le locuteur pour identifier son interlocuteur en tant que tel ; nous renvoyant essentiellement à un ensemble de personnes comprenant le locuteur ; vous désignant n'importe quelle pluralité de personnes qui intègre au moins un tu, mais exclut je.<sup>164</sup>

Des pronoms « représentants », qui n'ont pas grand chose de « personnels » puisqu'ils servent à désigner n'importe quel objet de pensée [...] De plus, lorsqu'ils réfèrent effectivement à une personne, celle-ci n'est jamais un protagoniste de l'acte d'énonciation. Il s'agit de il et de ses variantes morpho-logiques (ou allomorphes).<sup>165</sup>

En outre, nous divisons les pronoms déjà mentionnés sur les formes pleines ou fortes (moi, toi, lui, li, eus, eles et soi) et les formes faibles (me, te, li, le, la, lor, les, se). « Les formes faibles s'appuient sur un mot précédent ou un mot suivant avec lequel elles font corps, et en général elles précèdent immédiatement le verbe. Les formes pleines ont une accentuation indépendante: elles s'emploient tout particulièrement après les prépositions. Cette distinction a été conservée par la langue moderne. »<sup>166</sup>

Un seul problème est posé par la troisième personne qui a trois formes pour le cas-régime (les autres personnes ont deux). Le régime indirect utilise la forme *li* pour les deux genres en singulier, les formes *le* et *la* marquent le régime direct. Le pluriel de la forme *li* est *lor* et le pluriel de *le* et *la* est *les*.<sup>167</sup>

### 3.5.2 Pronoms possessifs

En français médiéval, ainsi qu'en français moderne, on distingue « dans les possessifs les deux séries de formes »<sup>168</sup>: des adjectifs possessifs qui accompagnent des substantifs (*mon, ton, son,...*) et les pronoms possessifs qui on peut employer seuls (*le mien, le tien, le sien,...*). Bien que cette distinction existait déjà au Moyen Âge, ces deux formes n'étaient pas aussi différentes qu'aujourd'hui (surtout au pluriel où ils coïncidaient totalement).<sup>169</sup>

---

<sup>164</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.*, 2018. p. 280

<sup>165</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.*, 2018. p. 280

<sup>166</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.89

<sup>167</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p. 90

<sup>168</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.117

<sup>169</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.117

Comme avec d'autres pronoms et adjectifs, cela ont eu des formes différentes pour le cas-sujet et le cas-régime. Les adjectifs possessifs ont les formes *mes, ma, tes, ta, ses* et *sa* pour le cas-sujet singulier, *mon, ton* et *son* pour le cas-régime (le féminin n'a que une forme pour les deux cas), *mi, mes, ti, tes, si, ses* pour le cas-sujet pluriel et *mes, tes, ses* pour le cas-régime (le féminin a de nouveau une seule forme qui corresponde au cas-régime masculin). Quand on passe à la deuxième série, on utilise les formes *miens, tuens, suens* pour le cas-sujet singulier et *mien, tuen, suen* pour le cas-régime. Le féminin n'a que une seule forme *moie, toie* et *soie*. En cas de pluriel, le vieil français ne distingue entre le genre féminin et masculin. Les formes sont *mien, tuen* et *suen* pour le cas-sujet et *miens, tuens* et *suens* pour le cas-régime.<sup>170</sup>

En cas des personnes du pluriel, les deux séries des formes sont identiques. Pour la première et deuxième personne en masculin singulier on utilise les formes *nostre(s), nos, vostre(s)* et *vos* pour le cas-sujet et *nostre, no, vostre* et *vo* pour le cas-régime. Le féminin correspond au cas-régime masculin. Au pluriel, les formes du masculin sont *nostre, no, vostre* et *vo* pour le cas-sujet et *nostres, nos, vestres* et *vos* pour le cas-régime. Le règle pour les formes féminines est identique, elles correspondent aux formes masculines au cas-régime. La troisième personne n'a qu'une forme *lor* (la forme indéclinable et invariable).

Il convient de noter que les deux séries ont pu être utilisées avec le substantif approprié, ce qui n'est plus habituel dans le français moderne. Même en français médiéval, toutefois, a été valable que les formes de la deuxième série (contrairement aux formes de la première série) ont pu être employées séparément (comme les pronoms modernes).<sup>171</sup>

### 3.5.3 Pronoms démonstratifs

Pareillement au cas des pronoms possessifs, les pronoms démonstratifs sont divisés en adjectifs (liés avec un nom) - les formes *ce, cet, cette* et *ces* - et les pronoms (utilisés indépendamment sans le liaison avec un nom) - *ce, celui, celle, ceux* et *celles*. Cependant, cette division est absolument inconnue pour le français médiéval. Le vieil français ne distingue que trois démonstratifs: *ce, cil* (ou *icil*) et *cist* (ou *icist*).<sup>172</sup>

---

<sup>170</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*, 1923. p.118

<sup>171</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*, 1923. p.118-121

<sup>172</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*, 1923. p.122-123



«Toujours pronom, ce sert à évoquer des notions en dehors de toute détermination de genre et de nombre.»<sup>173</sup> Ce est le démonstratif le plus utilisé. Autre cette forme on peut employer les formes *ceci* et *cela*, «l'ancienne forme s'emploie encore avec le verbe «être» et devant les pronoms relatifs, mais en dehors de ces cas ne se rencontre plus guère que dans «parce que» et quelques locutions archaïques («sur ce»)».<sup>174</sup>

*Cil* est un démonstratif déclinable. Il conserve la forme *cil* pour le masculin du cas-sujet singulier, prend la forme *cele* pour le féminin du même cas, *cel* et *celui* pour le masculin du cas-régime et *celi* pour le féminin. En pluriel *cil* conserve sa forme pour le masculin du cas-sujet, prend la forme *ceus* (ou *cels*) en cas-régime et n'utilise qu'une forme féminin *celes* pour les deux cas.

Pareillement au *cil*, *cist* a une déclinaison complète. Il conserve sa forme *cist* (masculin, singulier, cas-sujet), il prend la forme *cest*, *cet*, *ce* ou *cestui* (masculin, singulier, cas-régime). Le féminin peut prendre la forme *ceste* ou *cesti*. En pluriel, *cist* et *ces* sont les formes pour le cas-sujet et cas-régime du masculin, *cestes* (ou *ces*) est la forme féminin utilisée de nouveau pour les deux cas.<sup>175</sup>

Parmi *cil* et *cist* est une différence significative qui affecte le processus de décision concernant leur emploi: «*cil* indique éloignement, *cist* marque rapprochement».<sup>176</sup> Cela signifie qu'on principalement utilise *cil* pour les choses (faits, gestes, etc.) qui ont déjà eu lieu dans le passé et *cist* pour les choses qui se déroulent au présent ou se dérouleront au futur.

#### 3.5.4 Pronoms relatifs et interrogatifs

Concernant les pronoms relatifs, *que* et *qui* sont les formes les plus utilisées. Ils sont principalement employés de la même façon comme en français moderne - *que* avec le régime et *qui* avec le sujet.<sup>177</sup>

On peut trouver quelques exceptions. «À côté de «*qui*», masculin et féminin, il existe une forme neutre «*que*», qui peut servir de sujet ou surtout d'attribut quand

---

<sup>173</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.*, 2018. p. 266

<sup>174</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.123

<sup>175</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.123

<sup>176</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.123

<sup>177</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français.*, 1923. p.129

*l'antécédent est le pronom «ce'».*<sup>178</sup> Un exemple d'une telle utilisation de *que* est, par exemple, un locution proverbiale *coûte que coûte*.

*Que* en français médiéval a, contrairement au français moderne, aussi une autre forme, *cui*. Cette forme est employée après les prépositions, surtout avec la préposition *a*. Souvent la forme *cui* elle-même a pris la valeur de *a cui*.<sup>179</sup>

*Cui* n'est utilisé que en rapport avec des personnes. Au moment où l'antécédent se rapporte à une chose ou un animal, la forme *qoi* (ou *coi*) est employée. L'élosion de *que* devant une voyelle a déjà été courante au Moyen Âge. La forme *qoi* (*coi*) peut s'éluder à *c'*. La plupart des formes des pronoms interrogatifs est semblable à ceux des pronoms relatifs. Ces deux catégories de pronoms sont dans un rapport.

On utilise *qui* au sujet quand le sujet est une personne. Au régime et après une préposition on utilise la forme *cui* (souvent orthographiée *qui*).<sup>180</sup>

«*Quand le pronom interrogatif se rapporte à des êtres inanimés, il est très rare qu'il soit sujet.*»<sup>181</sup> Si un tel exemple est survenu, *qui* a été utilisé plus fréquemment.

Comme dans le français moderne, *que* est la forme du régime. La deuxième forme *qoi* (ou *quoi*) est employée après la préposition.

Le dernier représentant des pronoms relatifs et des pronoms interrogatifs qui n'est pas encore été mentionné est *quel*. *Quel* est plus souvent employé comme interrogatif que comme relatif.<sup>182</sup>

### 3.5.5 Pronoms indéfinis

Parmi les pronoms indéfinis les plus utilisées en ancien français on peut classer *autre*, *un*, *aucun*, *chascun*, *nul*, *nun*, *meisme*, *el*, *maint*, *quel...que*, *plusieur*, *poi*, *moult*, *tel*, *tant*, *quant*, *alquant* et *tout*.

*Un* et *autre* sont employés avec un article défini, qui les précède. La forme d'article indéfinie *un* a la fonction d'un pronom. Le pronom *autre* est d'habitude employé sans article «*dans des cas où le français moderne emploierait l'article indéfini*».<sup>183</sup> *Un* et

---

<sup>178</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*, 1923. p.130

<sup>179</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*, 1923. p.131

<sup>180</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*, 1923. p.134-135

<sup>181</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*, 1923. p.136

<sup>182</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*, 1923. p.136-137

<sup>183</sup> FOULET, Lucien. *Petite syntaxe de l'ancien français*, 1923. p.139

*autre* s'opposent. La forme spécifique d'*autre* est *autrui* qui a un sens semblable à *à autre*.

*Chascun* est un pronom et un adjectif en même temps. *Chascun* peut être précédé par un article indéfini, mais ce n'est pas une règle.

*Quant* est la forme neutre d'adjectif *quanz*. Bien que deux autres (*quanz* et *quante*) formes soient rarement utilisées en français, la forme *quant* est souvent utilisée. Elle est souvent employée comme un pronom au cas-régime.

### 3.6 La Négation

*«La négation est un procédé logico-sémantique qui consiste en une inversion de la valeur de vérité : elle donne pour fausse une assertion préalablement tenue pour vraie.»*<sup>184</sup>

On distingue la négation totale et la négation partielle. La limitation partielle implique une exclusion ou une limitation, la limitation partielle les n'implique pas. La négation est dans la majorité des cas exprimée par des adverbes *non* ou *ne*. Ces deux adverbes ne sont pas interchangeables à cause de leurs rôles un peu différents.

*«Non nie pleinement ce sur quoi il porte (verbe, substantif, adjectif, adverbe), c'est-à-dire qu'il nie résultativement : il marque que le mouvement de négativation a atteint son terme et que le résultat de ce mouvement est acquis effectivement. [...] Ne nie opérativement, c'est-à-dire qu'il traduit l'engagement de l'opération signifiée par le verbe dans un mouvement de négativation allant du positif au négatif sans que celui-ci soit obligatoirement atteint. Il initie le mouvement de négativation, qui s'oppose alors à une proposition implicite marquée positivement.»*<sup>185</sup>

*Non* peut être un réponse direct au question, il peut construire une phrase autonome sans l'accompagnement par n'importe quel verbe. Bien que son usage autonome soit possible, il n'est pas ordinaire dans le français médiéval (l'adverbe *non* est souvent employé avec un pronom sujet). *Non* a également été utilisé en cas de négation d'auxiliaire *estre*, *avoir* ou *faire* (dans ce cas, *non* pourrait remplacer l'élément auxilié). L'adverbe *non* seul peut constituer une phrase interrogative, qui se base sur l'information précédente. En plus la phrase constituée par *non* peut être «coordonnée

---

<sup>184</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.*, 2018. p. 321

<sup>185</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.*, 2018. p. 321

à une première proposition du même type, et s'oppose à un verbe positif». <sup>186</sup> Sauf que le verbe a un mode personnel, *non* nie tout ce qui se produit avec lui dans une phrase. *Non* et *ne* peut être utilisé simultanément dans une phrase. <sup>187</sup>

Dans la période du Moyen Âge (jusqu'à la fin du XIIIe siècle) l'emploi de *ne* seul a été suffisant pour la négation. La fonction principale de *ne* était la négation du verbe à un mode personnel ou d'un autre élément prédicatif (l'infinitif, un pronom, un adverbe). La négation avec *ne* peut être renforcée par un forclusif. «*Le renforcement de ne peut se faire par des adverbes, des substantifs, des adjectifs ou pronoms indéfinis ou encore par la conjonction de coordination ne (« ni »).*» <sup>188</sup>. Les forclusifs les plus souvent sont des adverbes de temps (par ex. *ne + verbe + jamés* (jamais); l'adverbe *jamés* a en ancien français une valeur positive, il prends la valeur négative à cause de l'adverbe *ne*), des adverbes de quantité (par ex. *ne + verbe + mais (plus)*), substantifs comme *pas*, qui est utilisé en français moderne, ou *point*, des mots indéfinis *nul, rien, nient* ou *aucun* et un deuxième *ne (ni)*. <sup>189</sup>

Ces deux formes de négation (la négation avec *ne* seul - la variante conservatrice, et la variante novatrice - renforcée par un forclusif) ont coexisté pendant plusieurs siècles. Bien que ces deux variantes ont été considérées comme grammaticalement correctes en ancien français, aujourd'hui c'est uniquement une d'entre elles qui est correcte - la négation renforcée. <sup>190</sup>

---

<sup>186</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.* , 2018. p. 323

<sup>187</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.* , 2018. p. 323-328

<sup>188</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.* , 2018. p. 334

<sup>189</sup> JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe.* , 2018. p. 334-340

<sup>190</sup> DONALDSON, Bryan. *Diachronie de la négation phrastique en français : Apports d'une approche sociohistorique.* Canadian Journal of Linguistics/Revue Canadienne De Linguistique 63(2). Cambridge: Cambridge University Press, 21 Novembre 2017 [en ligne]. p. 227

## LA PARTIE PRATIQUE

### 1. Les Serments de Strasbourg

Comme déjà mentionné dans la partie théorique de ce mémoire, Les Serments de Strasbourg sont officiellement reconnus comme le texte le plus ancien écrit en langue vulgaire romane. Ils sont datés de 842 et car ils sont associés à un événement historique substantiel, on peut juger qu'il s'agit d'une indication exceptionnellement précise, on peut dire inhabituellement précise pour la période de haut Moyen Âge.

Ce sont les serments qui ont été prononcés par deux petits-fils de Charlemagne, Charles Le Chauve et Louis Le Germanique, qui ont conclu l'alliance contre son frère Lothaire Ier, qui a essayé d'obtenir tout leur patrimoine commun pour lui-même. Les serments ont été notés par leur cousin, le chroniqueur Nithard. Étant donné que les frères ont prononcé le serment dans la langue de l'autre pour être compris par l'armée, le serment indiqué dans l'extrait est celui de Louis le Germanique.<sup>191</sup>

*«Pro deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di in avant, in quant deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altresi fazet, et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.»*

*«Pour l'amour de Dieu et pour le salut du peuple chrétien et notre salut commun, de ce jour en avant, autant que Dieu m'en donnera le savoir et le pouvoir, je défendrai mon frère Charles, et l'aiderai en toute circonstance, comme on doit selon l'équité défendre son frère, pourvu qu'il en fasse autant à mon égard. Et jamais je ne prendrai avec Lothaire aucun arrangement qui, de ma volonté, puisse être nuisible à mon frère Charles.»*<sup>192</sup>

---

<sup>191</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis*. Brno: Masarykova univerzita, 2013, ISBN 978-80-210-6572-7, p. 7-8

<sup>192</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis*. 2013, p. 8

Le premier phénomène syntaxique qui peut être remarqué lors de la comparaison du texte original avec sa transcription dans une langue moderne est une absence absolue des articles («*Pro deo amur = «Pour l'amour de Dieu»; «*in quant deus savir et podir me dunat = «autant que Dieu m'en donnera le savoir et le pouvoir»). À cet égard, la langue du texte est plus semblable à la latine que l'ancien français (logique en ce qui concerne le temps où il a été écrit).**

Nous remarquons également l'utilisation d'une autre construction phrasale, en particulier la construction II, Sujet - Complément - Verbe («*in quant deus savir et podir me dunat*»; «*ab Ludher nul plaid nunquam prindrai*»). Concernant les serments ne sont pas un texte qui doit avoir une grande valeur artistique (comme par exemple la poésie), on peut juger que ces autres structures étaient couramment utilisées dans l'expression ordinaire (non artistique).

Dans la deuxième de ces phrases, on peut montrer l'exemple de l'omission de sujet («*et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai*» = «*jamais je ne prendrai avec Lothaire aucun arrangement*» - sujet *je*).

Concernant les pronoms relatifs et interrogatifs, on doit remarquer le pronom *qui* («*et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.*»). *Qui* se rapporte au *plaid* qui est un sujet de cette phrase.

Si on se focalise sur les adjectifs possessifs utilisés dans le texte, on peut voir que les formes *meon* et *nostro* («*meon fradre Karlo*»; «*nostro commun salvament*») ne correspondent pas aux formes énumérées dans la partie 3.5.2 Pronoms possessifs. La seule locution qui correspond aux règles est *mi altresì* (*altresì*, nom du genre masculin, pluriel, cas-sujet (on peut juger selon la terminaison *-i*) est employé avec *mi* avec qui il doit être utilisé selon les règles).

La situation avec la négation présente dans le texte est semblable. Dans la partie «*et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai (= «*jamais je ne prendrai avec Lothaire aucun arrangement») on peut clairement voir la négation. Cependant, il ne correspond pas**

aux normes médiévales introduites dans la IIIème chapitre de la partie théorique, car il n'y a pas d'utilisation ni l'adverbe *non* seule, ni *ne* seule ou renforcé par un forclusif (s'il y avait un semi-adverbe *ne* utilisé et il serait accompagné de *nul* comme un forclusif, la négation serait appropriée aux règles; un mot indéfini *nul* seule n'est pas admissible comme la négation selon des règles médiévaux). Dans le cas du mot *nunquam*, nous avons été perdus depuis longtemps, car il n'a répondu à aucun des mots mentionnés dans le chapitre sur la négation dans des livres, que nous avons consultés pendant la création de ce travail. Pour déterminer de quel mot il s'agit, la traduction moderne du texte nous a finalement aidé. Comme mentionné dans la partie théorique du travail un des forclusifs est un adverbe de temps *onques*. Si on imagine la locution d'un adverbe *ne* et *onques* (par conséquent, il y aurait quelque chose comme nonques) il s'agit du mot le plus semblable à la forme utilisée *nunquam*. Ces deux mots, *onques* et *nunquam*, ont la même signification - jamais. Une chose est certaine pour le moment - ce n'est pas la négation qui est conforme aux règles de la syntaxe d'ancien français.

En outre, on peut trouver dans le texte deux exemples du démonstratif *cist* («*si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in aiudha*»; «*cist meon fradre Karle in damno sit.*»). Bien que ce démonstratif ne se trouve pas dans la traduction moderne, nous pouvons juger qu'il s'agit de lui. Il a été déjà mentionné dans la partie théorique que le démonstratif *cist* marque rapprochement, quelque chose présent, proche à nous. Utiliser donc le démonstratif *cist* dans le contexte avec le propre frère n'est pas impossible.

Une autre curiosité est que le mot que *deo* (= Dieu), qui est écrit en français moderne avec le D majuscule, est toujours écrit avec une lettre initiale minuscule.

À conclure, il peut être dit que ce texte est en de nombreuses égards différent des règles de la syntaxe médiévale décrites dans le quatrième chapitre. Ce fait peut être causé par la déviation de la norme, qui n'était pas inhabituelle au Moyen Âge, ou par le fait que les livre de Lucien Foulet et Geneviève Joly, qui ont été les bases principales et la source des informations citées au troisième chapitre, ont été principalement focalisé sur les règles syntactiques d'une période ultérieure (surtout sur la période de Moyen Âge central).

## 2. Cantilène de sainte Eulalie

*Cantilène de sainte Eulalie* est une composition courte versée venant du neuvième siècle. Étant donné que son émergence est datée d'environ 880, elle appartient, ainsi que les *Serments de Strasbourg* déjà mentionné, parmi les premiers textes en France écrits dans une autre langue que latin.<sup>193</sup>

La chanson raconte brièvement de la vie et de la mort de sainte Eulalie, éclairant ainsi pourquoi elle a été canonisée aux lecteurs (ou à la fois aux auditeurs, comme dans la mesure où la majorité des gens ordinaires étaient illettrés).

Ainsi, elle s'inscrit dans la catégorie littérature médiévale majoritaire dans laquelle des histoires de la vie et du martyre des saints étaient très populaires.<sup>194</sup>

<i>«Buona pulcella fut Eulalia,</i>	<i>«Eulalie était une bonne jeune fille;</i>
<i>bel auret corps, bellezour anima.</i>	<i>Son corps était beau, son âme plus belle encore,</i>
<i>Voldrent la veintre li deo inimi,</i>	<i>Les ennemis de Dieu voulurent la vaincre,</i>
<i>voldrent la faire d'iaule servir.</i>	<i>Et lui faire servir le Diable.</i>
<i>Elle non eskoltet les mals</i>	<i>[Mais] elle n'écoutait pas les mauvais</i>
<i>Conselliers</i>	<i>conseillers</i>
<i>qu'elle deo raneiet, chi maent sus en</i>	<i>[Qui voulaient] qu'elle renie Dieu qui demeure</i>
<i>ciel,</i>	<i>au ciel.</i>
<i>Ne por or ned argent,</i>	<i>Ni pour de l'or, ni pour de l'argent</i>
<i>ne paramenz</i>	<i>ou des parures,</i>
<i>por manatce regiel</i>	<i>Ni pour des menaces, des caresses</i>
<i>ne preiement</i>	<i>ou des prières,</i>
<i>Niule cose non la pouret omque pleier,</i>	<i>Nulle chose ne pouvait forcer (plier)</i>
<i>la polle sempre non amast</i>	<i>La fille à toujours n'aimer</i>
<i>lo deo menestier.</i>	<i>le service de Dieu.</i>
<i>E poro fut presentede Maximiiën,</i>	<i>Et pour cela, elle fut présentée à Maximien,</i>
<i>chi rex eret a cels dis soure pagiens.</i>	<i>Qui était en ces jours-là le roi des païens,</i>

<sup>193</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis.* , p. 9

<sup>194</sup> MORTENSEN, Lars Boje. *European Literature and Book History in the Middle Ages, c. 600 - c. 1450.* Oxford Research Encyclopedias, Oxford: Oxford University Press, 2018. , p. 7



*Il li enortet, dont lei nonque chielt,  
 qued elle fuiet lo nom christien.  
 Ell' ent adunet lo suon element,  
 melz sostendriet les empedementz,  
 Qu'elle perdesse sa virginitet:  
 poros furet morte  
 a grand honestet.  
 Enz enl fou la getterent,  
 com arde tost.  
 elle colpes non auret,  
 poro nos coist.  
 A czo nos voldret concreidre li rex  
 pagiens;  
 ad une spede  
 li roveret tolir lo chief.  
 La domnizelle celle kose non contredist,  
 volt lo seule lazsier, si ruovet  
 Krist.  
 In figure de colomb volat a ciel.  
 tuit oram,  
 que por nos degnet preier,  
 Qued auuisset de nos Christus mercit  
 post la mort et a lui nos laist venir  
 Par souue clementia.»<sup>195</sup>*

*Il l'exhorte, sans qu'elle y prête attention,  
 [à ce] Qu'elle fuie le nom chrétien.  
 Elle en rassemble ses forces.  
 Mieux [valût ?] qu'elle soutînt les tortures,  
 Qu'elle ne perdit sa virginité.  
 Pour cela elle mourrait  
 en grand honneur.  
 Ils la jetèrent dans le feu  
 pour qu'elle y brûle.  
 Elle était sans péché  
 et pour cela ne brûla pas.  
 À cela, le roi paien ne voulut  
 croire,  
 Avec une épée,  
 il ordonna de lui trancher la tête.  
 La demoiselle ne contredit pas cela,  
 Et accepta de quitter ce monde,  
 si le Christ l'ordonnait,  
 Sous la forme d'une colombe, elle monta au ciel.  
 Tous prions  
 que pour nous [elle ?] daigne prier,  
 Que le Christ nous ait en sa pitié,  
 Après la mort, et qu'à lui il nous laisse venir.  
 Par sa clémence.»<sup>196</sup>*

Comme dans l'extrait précédente, nous remarquons l'absence des articles dans de nombreux cas où le français moderne l'utiliserait («*Buona pulcella fut Eulalia*» = «*Eulalie était une bonne jeune fille*»). Dans le même temps, il est montré que les articles utilisés dans le cas-régime sont les mêmes comme ceux qu'on utilise en français moderne («*Elle non eskoltet les mals conselliers*» = «*[Mais] elle n'écoutait pas les mauvais conseillers*»). L'exemple de la forme du cas-sujet *li* est présente dans

<sup>195</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis.*, p. 10

<sup>196</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis.*, p. 10

ce texte («*Voldrent la veintre li deo inimi*» ; «*A czo nos voldret concreidre li rex pagiens*»). En plus, cet extrait prouve qu'une seule forme d'article est utilisée au singulier et pluriel du cas-sujet.

Nous pouvons trouver ici plusieurs constructions de phrases mentionnées dans la partie théorique du mémoire («*Voldrent la veintre li deo inimi*» - Verbe - Complément - Sujet - la construction de cette phrase ne correspond pas à aucune des constructions les plus souvent - il s'agit de la construction V - une des constructions moins utilisées; «*La domnizelle celle kose non contredist*» - Sujet - Complément - Verbe - la construction II). Comme dans l'extrait précédent, le phénomène de l'omission du sujet peut être observé («*In figure de colomb volat a ciel*» = «*Sous la forme d'une colombe, elle monta au ciel*»).

Concernant les pronoms l'extrait contient un exemplaire d'utilisation du démonstratif *cil* ou plus précisément de sa forme *cels* qui est employé avec un nom masculin au pluriel, cas-régime («*cels dis*»). Comme déjà mentionné dans la partie théorique, chapitre 3.5.3., le démonstratif *cil* marque l'éloignement, quelque chose au passé (dans ce cas les jours du règne de Maximilien). Dans l'extrait, on peut noter que le pronom personnel *elle* est toujours écrit sous sa forme moderne avec double *l*. Une autre chose intéressante est l'élision «*Ell' ent*», qui peut paraître bizarre du point de vue de la langue moderne.

Concernant les autres types des pronoms, on peut trouver ici des exemples des pronoms possessifs correspondant aux règles («*sa virginitet*») mais aussi ceux qui ne correspondent pas («*suon element*» - on peut supposer qu'il s'agit d'une version modifiée de la forme *suen*, qui est conforme aux règles; «*souue clementia*» - il s'agit de la forme spéciale du pronom personnel *soie*) et des pronoms relatifs *que* (plus précisément sa forme élidée *qu'* - «*Qu'elle perdesse sa virginitet*»), *chi* («*qu'elle deo raneiet, chi maent sus en ciel*») et *qued* («*Qued auuisset de nos Christus mercit*»), qui ne sont pas mentionnés dans le troisième chapitre mais on peut déduire que en cas de *chi* il s'agit d'une forme spécifique du pronom *qui* et *qued* est semblable à *que*.

En ce qui se rapporte à la négation, on peut trouver dans le texte des exemples de la négation par l'adverbe *non* («*la polle sempre non amast lo deo menestier*»), et la négation par *ne* renforcée par un forclusif («*Ne por or ned argent ne paramenz*» = «*Ni*

*pour de l'or, ni pour de l'argent ou des parures*»). En plus le mot indéfini *niule*, qui est dans ce cas au nouveau uni avec l'adverbe *non*, est présent dans le texte («*Niule cose non la pouret omque pleier*» = «*Nulle chose ne pouvait forcer (plier)*»).

Cette composition survient également un phénomène intéressant qui n'apparaît dans aucun autre extrait indiqué dans ce mémoire. C'est une modification d'un adjectif, dans ce cas «*bellezour*» («*plus belle encore*»). Cet adjectif montre que les adjectifs peuvent prendre la forme spéciale et le *plus* ou *moins* ajouté n'est pas obligatoire dans le français médiéval.

Bien que la *Cantilène de sainte Eulalie* provienne de la même période comme les *Serments de Strasbourg*, nous pouvons noter que la langue de ces deux extraits diffère légèrement. On peut juger que ces différences sont causées par le fait que le second texte a été écrit en vers et il s'agit du texte artistiquement stylisé.

Tout comme dans l'extrait précédent, le mot «*deo*» est toujours écrit avec une lettre initiale minuscule, ainsi que le mot «*d'iaule*» («*Diable*»), qui est, dans le français moderne, écrit également avec le D majuscule, comme on peut le voir dans la traduction.

Finalement, nous pouvons remarquer de petites variations dans le mot *pour*. Tandis que dans les *Serments de Strasbourg* on peut trouver ce mot écrit dans la forme *pro* («*Pro deo amur et pro christian poblo*»), dans la *Cantilène de sainte Eulalie* on peut remarquer un petit changement dans la position des lettres, car la forme *por* est employée ici («*Ne por or ned argent ne paramenz, por manatce regiel ne preiement*»). En plus, autres deux formes sont utilisées dans le texte: *poro* et *poros* («*E poro fut presentede Maximii*en»; «*poros furet morte a grand honestet*»).

### 3. Bisclavret

Marie de France est historiquement une première poète française qui a gagné plus de popularité (entre autres elle a été connue à la cour d'Henri II. Plantagenêt). Elle est un des représentants de la culture courtoise, qui a été étendue principalement au XIIème siècle (Marie de France elle-même a été active entre 1160 et 1190).<sup>197</sup>

Ses lais sont devenus son œuvre la plus célèbre. Le mot «lai» désigne un conte ou un poème relativement court, plus fréquemment écrit en octosyllabes et avec un sujet merveilleux.<sup>198</sup>

Ils sont principalement basés sur les légendes et la tradition bretonne (cette influence est particulièrement forte dans les lais de Marie de France). Une autre chose spécifique pour les lais est l'utilisation des dialectes.<sup>199</sup>

Le lai Bisclavret a été dénommé après une créature surnaturelle qui ressemble à un loup-garou. Dans ce poème, le narrateur nous raconte l'histoire d'un chevalier qui a vécu en Bretagne. Il a été aimé par tous ses voisins et particulièrement par le roi lui-même. Le chevalier a eu une jeune belle femme qu'il a adoré. Malheureusement il a caché un secret effrayant et ce secret l'a forcé à partir de sa maison chaque semaine pendant trois jours et personne ne savait où ou pourquoi il fut allé. La femme de chevalier a été chagrinée par cette mystère c'est pourquoi un jour, après le retour de chevalier, elle lui demanda où il doit partir chaque fois. Le chevalier n'a pas voulu donner la réponse mais la femme n'a pas cessé sa instance. Enfin le chevalier divulgua son secret. Chaque fois qu'il quitta la maison, il alla dans la forêt où il vécut comme un loup-garou. La femme l'a encore demandé aux détails alors il a lui dit tout, y compris le fait que avant qu'il se transforme en une bête, il doit déshabiller ses vêtements. Il doit ensuite cacher ses vêtements avec soin, car il a besoin d'eux pour obtenir sa forme humaine. Après une autre insistance, le chevalier divulgua sa femme, où il cache ses vêtements. L'homme n'avait aucune idée de ce que sa femme avait un amant. Lorsque son mari alla à la forêt à nouveau, elle envoya son amant pour

---

<sup>197</sup> DE FRANCE, Marie, LABÉ, Louise. *Lais et Sonnets*. (présentation, traduction et annotation des textes par Rémi Poirier et Jean-Jacques Vincensini). Paris: Éditions Flammarion, 2020. ISBN 978-2-0815-1168-2, p. 12

<sup>198</sup> DE FRANCE, Marie, LABÉ, Louise. *Lais et Sonnets*. (présentation, traduction et annotation des textes par Rémi Poirier et Jean-Jacques Vincensini). Paris: Éditions Flammarion, 2020. ISBN 978-2-0815-1168-2, p. 25

<sup>199</sup> DE FRANCE, Marie. *Lais*. Préface, traduction et notes de Philippe Walter., 2021., p. 17-18

voler ses vêtements et donc empêcher le chevalier de retourner. Quand le chevalier n'est pas allé depuis longtemps, rien n'a empêché une femme d'épouser son amant. Un jour, le roi alla à la chasse dans les forêts où le bisclavret a vécu. Le chevalier alla vers lui sous la forme d'une bête et se prosterna devant lui. Dans sa forme humaine, il a été le cher ami du roi. Le roi comprit que la créature devant lui n'est pas une bête ordinaire, mais qu'elle a la raison humaine. Il ordonna qu'aucun des chasseurs ne fasse mal à cette créature. Le roi est retourné au château et le bisclavret l'a suivi. Le roi ordonna aux domestiques de prendre soin de la bête et il dit qu'elle ne devait pas être blessée. Le bisclavret a toujours été auprès du roi.

Un jour, le roi appela sa noblesse à lui. Le chevalier, l'amant et le nouveau mari de la femme de bisclavret qui vola les vêtements cachés a appartenu aussi parmi cette noblesse. Le bisclavret le reconnut, il se jeta vers lui et ne pas être le roi qui a fait appelle à la bête, elle eût sûrement tué le chevalier feride. Les gens de la maison du roi tombèrent d'accord sur le fait que la bête n'avait jamais fait mal à personne. Elle devait donc avoir un motif pour essayer de tuer le chevalier. L'événement n'a pas été élucidé et la noblesse rentra chez elle. Après quelque temps, le roi alla à nouveau dans la forêt où il eut rencontré bisclavret. L'ancienne femme de bisclavret a vu le roi et décida d'aller lui parler. Elle s'habilla magnifiquement et elle alla dans la forêt. Quand le bisclavret la vit, il se lança vers elle et mordit son nez. Il serait certainement tué pour cela si l'un des sages n'était pas obéi par le roi. L'homme a rappelé au roi que le bisclavret n'avait jamais blessé personne à l'exception du chevalier et de sa femme et il vivait avec eux dans son château sans aucun incident. Il doit avoir un motif à un tel comportement. L'homme dit que la femme attaquée a été la femme du chevalier, l'ami de roi, qui a disparu mystérieusement. Par conséquent, il a conseillé au roi de soumettre une femme à l'interrogation, qui pourrait dire pourquoi la bête la exécra ainsi que son nouveau mari. Le roi a suivi les conseils et la femme, qui craignait la torture, lui révéla ce qui s'est passé. La femme a dû donner les vêtements de chevalier au roi, mais quand il les a mis devant le bisclavret, la bête n'a pas touchée ses vêtements, car il ne voulait pas obtenir sa forme humaine directement devant les yeux du roi. Donc, le roi le laissa dans l'une des chambres et quand il se retourna après un moment, il trouva un chevalier endormi. Il a pris joyeusement son ami dans ses bras, puis il l'a retourné toute sa propriété, il l'a donné plus de terre et il a expulsé la femme félonne du pays.

«Li reis le vit, grant poür ad ;  
 Ses cumpainuns tuz apelad.  
 « Seigneurs, fet il, avant venez !  
 Ceste merveillë esgardez,  
 Cum ceste beste se humilie !  
 Ele ad sen de hume, merci crie.  
 Chacez mei tuz ces chiens arere,  
 Si gardez quë hum ne la fiere !  
 Ceste beste ad entente e sen.  
 Espleitez vus ! Alum nus en !  
 A la beste durrai ma pes ;  
 Kar jeo ne chacerai hui mes. »  
 Li reis s'en est turné atant.  
 Le bisclavret li vet siwant ;  
 Mut se tint pres, n'en vout partir,  
 Il n'ad cure de lui guerpir.  
 Li reis l'en meine en sun chastel ;  
 Mut en fu liez, mut li est bel,  
 Kar unke mes tel n'ot veü ;  
 A grant merveille l'ot tenu  
 E mut le tient a grant chierté.  
 A tuz les suens ad comaundé  
 Que sur s'amur le gardent bien  
 E li ne mesfacent de rien,  
 Ne par nul de eus ne seit feruz ;  
 Bien seit abevriez e peüz.  
 Cil le gardent volenters ;  
 Tuz jurs entre les chevalers  
 E pres del rei se alout cuchier. » <sup>200</sup>

«À sa vue le roi prit peur  
 et appela tous ses compagnons  
 « Seigneurs, dit-il, approchez !  
 Regardez cette merveille !  
 Regardez comme cette bête se prosterne !  
 Elle possède la raison d'un être humain,  
 elle demande pitié.  
 Faites-moi reculer tous ces chiens  
 et veillez à ce que personne ne la frappe.  
 Cette bête est douée d'intelligence et de raison  
 Dépêchez-vous ! Partons d'ici !  
 J'accorderai ma protection à cette bête  
 car je ne chasserai plus aujourd'hui. »  
 Alors le roi s'en retourne  
 et le bisclavret le suit.  
 Il le suivait à la trace et ne voulait plus partir.  
 Il ne cherchait nullement à le quitter.  
 Le roi l'emmène dans son château.  
 Il en est tout heureux et cela lui plaît beaucoup  
 car il n'avait jamais vu une chose pareille.  
 Il considère le bisclavret comme un prodige  
 et l'entoure des plus grands soins.  
 Il recommande à tous ses gens  
 de bien le soigner par amour pour lui  
 et de ne lui faire aucun mal.  
 Personne ne devait le frapper.  
 Il devait recevoir à boire et à manger.  
 Les chevaliers s'occupèrent volontiers de lui.  
 Tous les jours, le bisclavret allait coucher  
 parmi eux et tout près du roi. » <sup>201</sup>

<sup>200</sup> DE FRANCE, Marie. *Lais*. Préface, traduction et notes de Philippe Walter. , p. 154, 156

<sup>201</sup> DE FRANCE, Marie. *Lais*. Préface, traduction et notes de Philippe Walter. , p. 155, 157

Un phénomène syntaxique intéressant, qui prévaut au premier abord dans le texte, est l'inversion. Nombreux exemples sont situés dans le texte, dont il convient de mentionner au moins une inversion qui se trouve dans le morceau plus exactement dans la phrase «*Ele ad sen de hume, merci crie.*» (= «*Elle possède la raison d'un être humain, elle demande pitié.*»). Un autre phénomène qui peut être démontré sur cette phrase, est l'omission du sujet dans la deuxième partie de la phrase complexe («*merci crie*» = «*elle demande pitié*»). Sur quelques autres sections de morceau, nous pouvons montrer la différence entre le cas-sujet et le cas-régime. Dans la phrase «*Li reis l'en meine en sun chastel*» (= «*Le roi l'emmène dans son château*») le mot *rei* est un sujet par conséquent, le cas sujet est utilisé et le mot est écrit selon les règles pour le genre masculin et nombre singulier avec l's ajouté.

Dans la dernière phrase nous pouvons voir l'exemple de cas-régime, donc le mot *rei* est écrit conformément aux règles de syntaxe médiéval sans s final.

«*Tuz jurs entre les chevalers  
E pres del rei se alout cuchier*»

(= «*Tous les jours, le bisclavret allait coucher parmi eux (les chevaliers) et tout près du roj*»)

Dans le premier vers «*Li reis le vit, grant poür ad ;*» on peut remarquer l'omission de sujet dans la deuxième partie et aussi un adjectif *grant* qui est mentionné dans la partie théorique (l'adjectif se trouve dans la composition en plusieurs exemplaires, malheureusement toutes les fois dans sa première forme qui est moins intéressante pour nous que les autres formes *graindre* et *graignor*).

Concernant l'emploi des articles, on peut ici, contrairement aux deux extraits précédents, trouver leur exemple (*li reis; la beste; le bisclavret; les suens; les chevalers; del rei*). Au premier abord, on peut dire qu'il s'agit des articles définis. Dans le premier cas c'est l'article qui est dans la forme du cas-sujet, le reste est dans la forme du cas-régime. Au dernier exemple, on peut voir la forme *del* qui est un résultat

d'élision d'article défini *le* avec la préposition *de*. Dans les endroits, où l'article indéfini est utilisé dans la traduction moderne, l'ancien français préfère l'absence de l'article.

Si nous examinons l'utilisation des pronoms dans un texte donné, nous remarquons qu'en termes de pronoms personnels, les formes faibles qui se trouve directement avant le verbe sont dans la majorité («*Le bisclavret li vet siwant*»; «*Mut en fu liez, mut li est bel,*»; «*Que sur s'amur le gardent bien ; E li ne mesfacent de rien,*»; «*E pres del rei se alout cuchier.*»).

Ensuite il convient de montrer les pronoms personnelles qui ne suivent pas les règles médiévaux - *mei* («*Chacez mei tuz ces chiens arere*» - la forme de pronom régulier *moi*) et *jeo* («*Kar jeo ne chacerai hui mes*» - la forme de pronom *je*).

Concernant les pronoms et adjectifs démonstratifs, deux de trois démonstratifs qui existent en ancien français sont présents dans l'extrait: *cil* («*Cil le gardent volenters*») et *cist* («*Chacez mei tuz ces chiens arere,*»; «*Ceste beste ad entente e sen.*»). Sur cet exemple, nous pouvons simplement montrer la différence d'utilisation. Quand le roi parle, il utilise le démonstratif *cist*, tandis que le narrateur utilise le démonstratif *cil* dans son discours. C'est parce que le roi parle dans leur discours direct de quelque chose qui est présent à ce moment-là, quelque chose qui se passe juste devant ses yeux. Le narrateur raconte l'histoire alors qu'il a eu lieu dans le passé. C'est pourquoi dans le discours du roi on peut trouver le démonstratif *cist*, qui indique le rapprochement, et le narrateur utilise le démonstratif *cil*, qui indique l'éloignement.

Concernant la présence de négation dans cet extrait, on peut trouver ici un exemple d'un emploi de *ne* seul, qui est, comme déjà dit dans la quatrième chapitre de ce mémoire, suffisant pour la négation en ancien français. Cette forme a été choisie parce qu'il s'agit de la négation du verbe dans le mode personnel («*Si gardez quë hum ne la fiere !*»). En plus on peut montrer dans le texte plusieurs exemples de la négation renforcée par diverses forclusifs. Premier d'entre eux est *mes* («*Kar jeo ne chacerai hui mes.*»). Avec l'aide du contexte et de la traduction en français moderne («*car je ne chasserai plus aujourd'hui.*») on peut dire qu'il s'agit d'une forme modifiée du forclusif *mais* (= *plus* en français moderne) qui est un forclusif habituel en ancien français. L'utilisation de cette forme atypique pourrait être affectée par le fait que Marie de France a, comme déjà mentionné, employé pendant l'écriture de ses lais des dialectes régionaux, en particulier un dialecte breton.



Concernant les formes terminées par *-ant*, nous pouvons trouver un exemple de leur utilisation ici, à savoir «*Le bisclavret li vet siwant* ». La détection à laquelle des groupes (l'adjectif, le participe présent ou le gérondif) il appartient est vraiment très difficile. L'adjectif peut être éliminé de notre choix comme premier. Il est certain que ce n'est pas un état fini, mais un processus. Décider entre autres groupes a été sensiblement plus difficile. En français moderne, la préposition peut aider à déterminer le gérondif, mais ce n'est pas le cas d'ancien français. Enfin, nous avons décidé de basculer du côté du participe présent, parce que il se rattache au nom *bisclavret* (comme participe présent; le gérondif se rattache au verbe).

Finalement, une chose très intéressante est l'utilisation de *w* dans le mot «*siwant*» (= «*suit*»), parce que la lettre *w* n'a officiellement entrée l'alphabet français qu'en 1935<sup>202</sup> (comme une dernière lettre). Cependant, comme nous pouvons voir ici, *w* était, bien que sporadiquement, utilisé déjà au français de Moyen Âge.

---

<sup>202</sup> BRETON, Cécile. *Le saviez-vous ? La dernière lettre de l'alphabet n'a pas toujours été le Z.* daily geek show, publié le 3 Octobre 2020 [en ligne], consulté le 20 février 2022.

#### 4. Brunain, la vache au prêtre

*Brunain, la vache au prêtre* est un fabliau écrit par Jean Bodel. Jean Bodel est né vers 1165 à Arras. Il a commencé des spectacles publics comme jongleur environ 1190 et il est devenu membre de la confrérie des jongleurs d'Arras quatre ans plus tard. Il a participé à la croisade environ 1200 mais parce qu'il a contracté la lèpre, il a dû retourner prématurément. Depuis 1202, il a passé le reste de sa vie à la léproserie de Beaurain.<sup>203</sup>

La composition *Brunain, la vache au prêtre* est un exemple sur lequel de nombreux signes caractéristiques de la culture anticourtoise peuvent être montrés en pratique. L'histoire traite du villageois qui décide de donner sa vache au prêtre parce que le prêtre a dit dans sa prédication, que Dieu paiera deux fois le cadeau qui lui est donné. Comme on peut le voir, le «héros» principal de l'histoire est un villageois pieux ordinaire qui n'a pas de grande fortune. Nous savons que le villageois a une femme qui joue un rôle peu importante au poème et n'a pas eu d'impact considérable sur la décision de la villageoise de faire don de leur vache au prêtre. Le prêtre est un autre personnage important de ce fabliau - un personnage négatif mais comique. En effet, il ne veut pas que les croyants donnent à Dieu, mais il veut s'enrichir sur leurs cadeaux. Comme beaucoup d'autres histoires écrites dans l'esprit de culture anticourtoise, il a le dénouement comique avec une leçon morale. Le prêtre dit au villageois d'attacher la vache dans l'étable à côté de la sienne. Mais les deux vaches s'enfuient et Blérain, la vache du villageois, retourne à la maison, suivie de Brunain, la vache du prêtre. Donc, le Dieu retourne au villageois ce qu'il lui a donné du cœur et il punit le prêtre rapiat.

*D'un vilain conte et de sa fame  
C'un jor de feste Nostre Dame  
Aloient ourer a l'yglise.  
Li prestres, devant le servise,  
Vint a son proisne sermoner,*

*C'est d'un vilain et de sa femme  
que je veux vous conter l'histoire.  
Pour la fête de Notre-Dame,  
ils allaient prier à l'église.  
Avant de commencer l'office,*

---

<sup>203</sup> POIRION, Daniel. *Jean Bodel d'Arras (1167 env.-1209/10)*. Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 14 février 2022.

Et dist qu'il faisoit bon doner  
 Por Dieu, qui reson entendoit;  
 Que Diex au double li rendoit  
 Celui qui le fesoit de cuer.  
 «Os», fet li vilains, «bele suer,  
 Que noz prestres a en couvent:  
 Qui por Dieu done a escient  
 Que Dex li fet mouteploier.  
 Miex ne poons nous emploier  
 No vache, se bel te doit estre,  
 Que pour Dieu la donons le prestre:  
 Ausi rent ele petit lait.  
 - Sire, je vueil bien que il l'ait,»  
 Fet la dame, «par tel reson.»

le curévint faire son sermon; il dit qu'il  
 était bon de donner pour l'amour de Dieu  
 et que Dieu rendait au double  
 à qui donnait de bon cœur.  
 «Entends-tu, belle sœur, ce qu'a dit le prêtre?»  
 fait le vilain a sa femme.  
 «Qui pour Dieu donne de bon coeur  
 recevra de Dieu deux fois plus.  
 Nous ne pourrions mieux employer  
 notre vache, si bon te semble,  
 que de la donner au curé.  
 Elle a d'ailleurs si peu de lait.  
 - Oui, sire, je veux bien qu'il l'ait,  
 dit-elle de cette façon.»

Concernant la construction de la phrase, nous pouvons trouver dans le texte l'exemple de la construction IV («*Miex ne poons nous emploier*» - Complément-Verbe-sujet), construction IV («*Ausi rent ele petit lait*» - Verbe-Sujet-Complément).

Un autre phénomène, qui peut être montré dans le texte est l'omission du sujet («*D'un vilain conte et de sa fame*» - sujet *je*; «*Aloient ourer a l'yglise*» - sujet *ils*; «*Et dist qu'il faisoit bon doner*» - sujet *il* (le prêtre)).

Concernant les articles, on ne peut trouver ici, comme dans le texte précédent, que l'article défini. On peut remarquer dans l'extrait des articles dans la forme de cas-sujet (*li prestres, li vilains* - on peut dire avec certitude qu'il s'agit du cas-sujet, particulièrement grâce à évidence dans la forme du terminaison s).

Concernant les pronoms, on peut trouver ici *celui*, un des formes pronominales de démonstratif *ci*. Il s'agit du pronom dans la forme masculin du cas-régime.

«*Que Diex au double li rendoit  
Celui qui le fesoit de cuer.*»

En plus, on peut trouver dans cet extrait les exemples des pronoms relatifs *que* et *qui*, qui sont les formes employées le plus souvent, et *coi* ou plus précisément sa forme élidée *c'* («*C'un jor de feste Nostre Dame*»).

Ensuite, on peut trouver dans le texte les exemples des pronoms personnels (*il*, *nous*, *te*, *ele*) et des adjectifs possessifs («*No vache*»; «*noz prestres*» - dans ce cas il s'agit de la forme qui se diffère de la forme habituelle *nos* mentionnée dans troisième chapitre de la partie théorique).

Une chose intéressante concernant les adjectifs est la locution «*petit lait*». Cette liaison peut paraître un peu bizarre pour nous parce que le *lait* est un nom non comptable (massif) et donc, selon les règles modernes, il ne peut pas être utilisé avec un adjectif *petit* qui doit être employé avec le nom comptable.

Une autre chose intéressante, que l'on doit remarquer dans ce texte, est l'emploi des plusieurs formes qui toutes indiquent *le Dieu*. En totalité, on peut trouver ici trois formes - *Dieu*, *Diex* et *Dex*. En fonction de ce que nous savons déjà sur la syntaxe du français médiéval, nous pouvons juger que la forme moderne *Dieu* est identique avec le cas-régime inexistant en français moderne (il est remarqué dans la troisième chapitre de la partie théorique sur les règles syntactiques d'ancien française que le cas-régime a devenu la forme moderne de la majorité des substantifs). Cela signifie alors que *Diex* et *Dex* sont les formes du cas-sujet (leur position dans la phrase est un évidence de ceci).

Finalement, une autre chose que nous pouvons remarquer en cas de ce mot est le changement par rapport aux deux premiers textes (les *Serments de Strasbourg* et la *Cantilène de sainte Eulalie*). Sauf le fait qu'il a développé de *deo* à *Diex* et *Dieu*, il est aussi écrit avec le D majuscule initial, comme dans le français moderne.

## 5. Je meurs de soif auprès de la fontaine

Dans le cas de Villon, le destin était tour à tour très cruel et très solidaire. Grâce à cela, sa vie pourrait être décrite par n'importe quel mot, sauf le mot ordinaire. Bien qu'il soit né dans une famille très pauvre, il a reçu une éducation parce qu'il a été adopté par un prêtre dont le nom de famille a ensuite été utilisé par l'auteur - Villon. Il a étudié la plus ancienne université française, déjà mentionnée dans ce mémoire - la Sorbonne. Cependant, la vie ordonnée n'a jamais attiré le jeune Villon. Il a souvent participé à diverses escarmouches, vols, émeutes et a été condamné à mort pour le meurtre d'un prêtre, qu'il a commis en 1455. Parce qu'il a eu des amis influents venant des couches supérieures, rien ne lui est vraiment arrivé. Il a finalement été acquitté. Cependant, il a été expulsé de Paris et à ce moment l'histoire perd sa trace.<sup>204</sup>

Outre le titre sous lequel nous présentons le poème dans ce mémoire, on le peut retrouver également sous le titre *Ballade du concours de Blois*. Le deuxième des titres décrit l'occasion pour laquelle cette ballade a été écrite et explique aussi pourquoi elle est différente des autres compositions de Villon. Cette ballade est plus cultivée, plus sublime, on pourrait dire courtoise.<sup>205</sup>

Comme dans le cas des autres compositions de Villon la ballade est pleine de sentiment de solitude de l'auteur, son inadéquation dans la société de son temps et son sentiment de déchirement, qui s'exprime dans le poème par des oxymores, c'est-à-dire une combinaison de deux énoncés contradictoire.

Étant donné que le poème n'est pas long, il est présenté ici dans sa longueur complète.

*«Je meurs de soif auprès de la fontaine  
Chaud comme feu, et tremble dent à dent,  
En mon païs suis en terre loingtaine;  
Lez un brazier friçonne tout ardent;*

---

<sup>204</sup> FISCHER, Otokar (traduction et épilogue). *Prokletí básníci, sv.I.: Villon*. Praha: Rudolf Škeřík, 1946. p.94-96

<sup>205</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis*. 2013, p. 103

*Nu comme ung ver, vestu en president;  
Je ris en pleurs, et attens sans espoir;  
Confort reprens en triste desespoir;  
Je m'esjouys et n'ay plaisir aucun;  
Puissant je suis sans force et sans pouvoir,  
Bien recueilly, debouté de chascun.*

*Rien ne m'est seur que la chose incertaine,  
Obscur, fors ce qui est tout evident;  
Doubte ne fais, fors en chose certaine;  
Science tiens à soudain accident;  
Je gaigne tout, et demeure perdent;  
Au point du jour, diz: « Dieu vous doint bon soir! »  
Gisant envers, j'ay grant paour de cheoir;  
J'ay bien de quoy, et si n'en ay pas un;  
Eschoicte attens, et d'homme ne suis hoir,  
Bien recueilly, debouté de chascun.*

*De riens n'ay soing, si metz toute ma paine  
D'acquérir biens, et n'y suis pretendant;  
Qui mieulx me dit, c'est cil qui plus m'attaine,  
Et qui plus vray, lors plus me va bourdant;  
Mon ami est qui me fait entendant  
D'ung cygne blanc que c'est ung corbeau noir;  
Et qui me nuyst croy qu'il m'aide à povoir.  
Verité, bourde, aujourd'uy m'est tout un.  
Je retiens tout; riens ne sçay concepvoir,  
Bien recueilly, debouté de chascun.*

*L'ENVOI.*

*Prince clement, or vous plaise savoir  
Que j'entens moult, et n'ay sens ne sçavoir;  
Parcial suis, à toutes lois commun.  
Que fais-je plus? Quoy? Les gaiges ravoir,*

*Bien recueilly, debouté de chascun.*»<sup>206</sup>

À première vue, on voit que même sans transcription en français moderne, la ballade de Villon est plus compréhensible pour le lecteur d'aujourd'hui que les autres exemples que nous avons pu connaître jusqu'ici dans ce mémoire.

La distinction de cas-sujet et cas-régime a disparu. Cependant on peut trouver ici les exemples de l'omission de sujet («*En mon païs suis en terre loingtaine*»; «*Parcial suis, à toutes lois commun*»). C'est aussi un autre extrait où on peut trouver la forme terminée par *-ant* («*Puissant je suis sans force et sans povoir*»; «*D'acquérir biens, et n'y suis pretendant*»; «*Et qui plus vray, lors plus me va bourdant*»). Le gérondif peut être éliminé de notre choix comme premier, parce qu'aucun des mots ne se rattache pas à un verbe. Comme déjà mentionné dans la partie théorique de ce mémoire, l'adjectif et le participe sont les deux catégories presque identiques en ancien français et ils sont vraiment difficile à distinguer. Dans le premier cas, le mot *puissant* nous semble plutôt comme un adjectif verbal, les autres mots nous semblent comme participes.

Le phénomène le plus intéressant, qui apparaît dans cet extrait pour le premier fois, est l'article indéfini dans la forme *ung* pour les noms masculins singuliers («*Nu comme ung ver,...*»; «*D'ung cygne blanc que c'est ung corbeau noir;*»).

Du point de vue de l'examen des pronoms et adjectifs, il y a surtout une locution intéressante «*mon ami*», qui est écrit sous la forme identique à sa forme en français moderne. Cependant, elle n'est pas écrite conformément aux règles de la syntaxe médiévale. Nous pouvons dire avec certitude que dans la phrase «*Mon ami est qui me fait entendre*» le mot *ami* est un sujet. Cela signifie que selon les règles, il doit être utilisé avec le possessif *mes*. Cependant, comme il a été dit dans le troisième chapitre de la partie théorique, la plupart des mots de français moderne ont conservé une telle forme qu'elle avait à cas-régime. Le substantif *ami* n'est pas une exception. Par

---

<sup>206</sup> KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis.*, p. 103-104

conséquent, il convient d'utiliser l'adjectif possessif *mon*, qui est généralement utilisé avec cas-régime.

Concernant les pronoms relatifs et interrogatifs, on peut trouver ici les formes usuelles *qui* et *que* et le pronom interrogatif *quoy* (qui est d'habitude écrit avec un *-i* final).

En plus on peut trouver dans le texte les mots indéfinis *aucun*, *tout* et *riens* (*Je m'esjouys et n'ay plaisir aucun*; *Je retiens tout*; *riens ne sçay concevoir*).

Des exemples de négation peuvent être trouvés à plusieurs endroits dans le texte. Principalement c'est une négation avec l'aide du semi-adverbe *ne* et un des forclusifs (*Que j'entens moult, et n'ay sens ne sçavoir* - en ce cas il s'agit de deuxième *ne*; *Je m'esjouys et n'ay plaisir aucun* - forclusif en forme d'un mot indéfini *aucun*).

Finalement, il convient de noter que bien que, comme mentionné précédemment, ce poème diffère linguistiquement de l'œuvre accoutumée de Villon, en termes de forme de ballade, elle est typique non seulement pour l'auteur, mais pour toute la période du bas Moyen Âge.

On voit aussi qu'en plus des deux mentions de Dieu (il est mentionné ici dans la salutation alors utilisée («*Dieu vous doint bon soir!*») et de «*Prince clement*», auquel le poème est adressé, il n'y a aucune mention de religion, de noblesse ou d'église. Ceci est lié aux événements déjà mentionnés dans la partie théorique de ce mémoire, à savoir la crise de l'Église et de la foi et l'idée de l'humanisme - se concentrant plutôt sur l'homme en tant qu'individu que sur Dieu.



## Conclusion

Le but de ce mémoire de licence était de se familiariser avec la période de la naissance de la langue française et son développement au Moyen Âge.

Premièrement, il était nécessaire de se focaliser sur les circonstances historiques qui ont conduit à la création du français - la population gauloise originale, une période de sa romanisation, christianisation et latinisation, et finalement des invasions de tribus germaniques. Chacune des langues de ces habitants a d'une manière affectée la naissance de la langue française. Il était fascinant d'observer comment le français développé pendant des centaines d'années de son existence - d'un enfant imaginaire, qui imite ses frères et sœurs plus âgés - le latin, le gaulois et les langues germaniques - qui, au début du Moyen Âge, l'ont apporté aux premières pas indépendants, à une langue totalement indépendante, qui évolue et s'améliore constamment.

Ensuite nous avons traité le contexte historique, social et littéraire de la France médiévale. Le deuxième chapitre traite donc de l'éducation, des différences entre les différentes couches sociales, leurs relations, les problèmes auxquels la population a dû faire face et la manière dont ces domaines de la vie ordinaire ont affecté les œuvres littéraires de l'époque.

Puis nous avons relevé certaines règles syntaxiques et phénomènes de l'ancien français. Ce chapitre a montré le long chemin que le français a parcouru pendant plusieurs centaines d'années depuis son début à la fin du Moyen Âge. Il était intéressant d'observer le développement de cette langue pour une période relativement courte comme le Moyen Âge (l'apparition graduelle des articles, la disparition du cas-sujet et cas-régime, la préférence d'emploi des certaines constructions de phrases aux dépens d'autres, la perte d'utilisation des phénomènes qui sont déjà complètement disparus aujourd'hui comme l'omission du sujet).

En fonction du troisième chapitre, nous sommes ensuite immergés dans une analyse plus profonde de textes individuels venant de différentes périodes du Moyen Âge et avec différents sujets et genres, que nous avons traités dans le deuxième chapitre traitant du contexte littéraire. Encore plus intéressant et un peu effrayant a été une comparaison d'ancien français avec le français moderne, qui s'est éloigné

considérablement de sa forme originale. La preuve de ceci est que le lecteur d'aujourd'hui a besoin d'une traduction pour comprendre le texte écrit dans l'ancien français, comme s'il s'agissait d'une langue totalement étrangère (même le texte de François Villon, qui est écrit dans la langue plus proche aux lecteurs d'aujourd'hui, qui est dans ce travail, contrairement à d'autres œuvres, présenté sans traduction moderne, nécessite une concentration complète du lecteur pour le comprendre). Nous avons trouvé que, bien que des textes individuels viennent de la même période historique, ils diffèrent sensiblement.

En analysant les textes individuels, nous avons trouvé que certains phénomènes se produisaient plus fréquemment dans les extraits que d'autres. Parmi les phénomènes qui se trouvent dans les textes le plus souvent appartiennent l'emploi des diverses constructions de la phrase, qui sont différentes de la construction phrasale utilisée en français moderne, l'omission du sujet et la déclinaison, c'est à dire l'emploi de cas-sujet et cas-régime (ces phénomènes syntaxiques peuvent être trouvés dans quatre extraits, une seule exception a été la ballade *Je meurs de soif auprès de la fontaine* de François Villon, parce qu'il s'agit d'un texte écrit dans la période ultérieure, lorsque certaines règles syntaxiques ont disparu).

Le phénomène que nous avons trouvé le plus difficile en analysant les extraits sont les formes terminées par -ant (l'adjectif, le participe et gérondif), parce qu'ils sont vraiment difficile à distinguer (dans certains cas la distinction est entièrement impossible). En plus, nous avons trouvé que bien que l'ancien français avait ses règles syntaxiques, ils n'étaient pas souvent observés à cent pour cent et les exemples des phénomènes, que nous avons trouvés dans les extraits, différaient des exemples indiqués dans les livres sur les règles de la syntaxe médiévale.

En totalité, ce mémoire de licence fournit des informations de base concernant la naissance et l'évolution d'ancien français et de la littérature, qui est associée à cette période. Grâce à ces monuments littéraires, nous avons réussi à mieux montrer le développement de la langue et les phénomènes syntaxiques intéressants, que nous ne rencontrons pas dans le français moderne.

Grâce à ce mémoire de licence, nous avons appris mieux comprendre le contexte de la langue française et s'orienter dans les textes écrits en français médiéval. En plus,

nous avons approfondi nos connaissances dans le domaine d'histoire de la France et nous avons mieux se familiarisé avec les événements historiques, qui ont formé la culture et la langue française.

Ce mémoire de licence nous a montré la complexité du processus de l'émergence et de développement de la langue. Il est très compliqué de déterminer ce qui joue le rôle le plus important dans le développement de la langue. Au cours de notre travail, nous avons conclu que le facteur le plus important dans le développement de la langue sont simplement les personnes qui utilisent la langue. Ce sont eux, qui décident de la direction dont la langue chemine. En conclusion, on peut dire que tant que les gens vont parler et écrire, la langue continuera d'évoluer et il ne cessera jamais de nous étonner à quel point il est capable de changer.

## Bibliographie

### Ressources imprimées:

DE FRANCE, Marie.*Lais*.(préface, traduction et notes de Philippe Walter).Paris: Gallimard, 2021. ISBN 978-2-07-040543-5

DE FRANCE, Marie, LABÉ, Louise.*Lais et Sonnets*.(présentation, traduction et annotation des textes par Rémi Poirier et Jean-Jacques Vincensini).Paris: Éditions Flammarion, 2020. ISBN 978-2-0815-1168-2

FISCHER, Otokar (traduction et épilogue).*Prokletí básníci, sv.I.: Villon*.Praha: Rudolf Škeřík, 1946.

FOULET, Lucien.*Petite syntaxe de l'ancien français*.Paris: Éditions Honoré Champion, 1998. ISBN 2-85203-938-9 (troisième édition)

HENDRICH, Josef, RADINA, Otomar, TLÁSKAL, Jaromír.*Francouzská mluvnice*. Plzeň: Fraus, 2001. ISBN 80-7238-064-8

HORA-HOŘEJŠ, Petr.*Toulky českou minulostí 1: Od nejstarší doby kamenné po práh vrcholného středověku*.Praha: Baronet, 1995. ISBN 80-85890-47-X

SLEPIČKA, Pavel, ŠTĚPÁNKOVÁ, Alena.*Odmaturuj z dějepisu 1*.Brno: Didaktis, 2006, ISBN 80-7358-059-4

### Ressources électroniques:

FOULET, Lucien.*Petite syntaxe de l'ancien français*.Paris: Librairie Ancienne Honoré Champion - Édouard Champion, 1923. (deuxième édition)

JOLY, Geneviève. *Précis d'ancien français. Morphologie et syntaxe*. Armand Colin, « U », 2018. URL :

[https://www.cairn.info/precis-d-ancien-francais--9782200286163.htm?ora.z\\_ref=li-17676085-priv](https://www.cairn.info/precis-d-ancien-francais--9782200286163.htm?ora.z_ref=li-17676085-priv)

KYLOUŠEK, Petr. *Moyen Âge Textes choisis*. Brno: Masarykova univerzita, 2013. ISBN 978-80-210-6572-7

MACKAY, Angus, DITCHBURN, David (éditeurs). *Atlas of medieval Europe*. Taylor & Francis e-Library, 2002. (les contributions de Brown, Ditchburn et Jones utilisées dans ce mémoire ont été rédigées pour la version imprimée publiée par Routledge à Londres en 1997)

MORTENSEN, Lars Boje. *European Literature and Book History in the Middle Ages, c. 600 - c. 1450*. Oxford Research Encyclopedias, Oxford: Oxford University Press, 2018. URL: <https://doi.org/10.1093/acrefore/9780190201098.013.284>

OFFORD, Malcolm. *French words: Past, present and future*. Multilingual Matters Ltd, 2001.

REY, Alain, DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles. *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. I. Des origines au français moderne*. Perrin. « Tempus », 2013. URL : [https://www.cairn.info/mille-ans-de-langue-francaise-histoire--9782748903430.htm?ora.z\\_ref=li-17676085-priv](https://www.cairn.info/mille-ans-de-langue-francaise-histoire--9782748903430.htm?ora.z_ref=li-17676085-priv)

WALTER, Henriette. *Le français dans tous les sens*. Paris: Éditions Robert Laffont, 1988. document numérique réalisé par Nord Compo

## Articles publiées sur internet:

BRETON, Cécile. *Le saviez-vous ? La dernière lettre de l'alphabet n'a pas toujours été le Z.* daily geek show, publié le 3 Octobre 2020 [en ligne], consulté le 20 mars 2022. URL:

<https://dailygeekshow.com/derniere-lettre-alphabet/>

CARLIER, Anne, LAMIROY, Beatrice. *The emergence of the grammatical paradigm of nominal determiners in French and in Romance: Comparative and diachronic perspectives.* Canadian Journal of Linguistics/Revue Canadienne De Linguistique, 63(2). Cambridge: Cambridge University Press, 21 Novembre 2017 [en ligne]. URL:

<https://www.cambridge.org/core/journals/canadian-journal-of-linguistics-revue-canadienne-de-linguistique/issue/088492FE653A14712E30753983458777>

PIÉRART, Julie. *The History Of The French Language: From The Roman Empire Until Today.* Babel magazine, October 31, 2018. URL:

<https://www.babel.com/en/magazine/history-of-the-french-language/>

DONALDSON, Bryan. *Diachronie de la négation phrastique en français : Apports d'une approche sociohistorique.* Canadian Journal of Linguistics/Revue Canadienne De Linguistique, 63(2). Cambridge: Cambridge University Press, 21 Novembre 2017 [en ligne]. URL:

<https://www.cambridge.org/core/journals/canadian-journal-of-linguistics-revue-canadienne-de-linguistique/issue/088492FE653A14712E30753983458777>

POIRION, Daniel. *Jean Bodel d'Arras (1167 env.-1209/10).* Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 14 février 2022. URL :

<https://www.universalis.fr/encyclopedie/jean-bodel-d-arras/>

PRUVOST, Jean. *La langue française : Une longue histoire riche d'emprunts.* [en ligne], consulté le 1 mars 2022. URL:

[https://www.academia.edu/4847262/LA\\_LANGUE\\_FRAN%C3%87AISE\\_UNE\\_LONGUE\\_HISTOIRE\\_RICHE\\_DEMPRUNTS](https://www.academia.edu/4847262/LA_LANGUE_FRAN%C3%87AISE_UNE_LONGUE_HISTOIRE_RICHE_DEMPRUNTS)

## Résumé

Ce mémoire de licence, qui a été dénommé *L'évolution de la langue française (période choisie)*, consiste de huit chapitres, trois chapitres théoriques, qui forment la première partie, et cinq extraits des œuvres françaises médiévales.

Dans le premier chapitre dénommé *La naissance de la langue française - Quand, comment et de quoi était-elle créée* nous nous occupons de la création de la langue française et avec les forces qui ont eu un impact dans cette création. Ainsi, ce chapitre traite des tribus individuelles qui ont habitées dans le passé le territoire de la France actuelle, l'influence des colonisateurs romains apportant la latine et le christianisme, des raisons pour lesquelles la langue de l'ensemble du territoire ne s'est pas développée de la même manière, une période de déclin de latin après la chute de l'empire romain à sa renaissance en période de renaissance carolingienne et des rois francs.

Le deuxième chapitre *La périodisation du Moyen Âge et son contexte littéraire, historique et social* a pour objectif de déterminer et fixer les événements historiques qui ont créé les jalons imaginaires dans la distinction entre les périodes de l'Antiquité, du Moyen-Âge et des temps modernes. Les trois sous-chapitres suivants contiendront les informations plus détaillées qui tiennent aux trois époques du Moyen Âge (haut Moyen Âge, Moyen Âge centrale et bas Moyen Âge) et ses dessous sociaux, historiques et littéraires. Ce chapitre vise à familiariser le lecteur avec un développement politique et social sur le territoire de la France médiévale et relier ce contexte historique avec le contexte littéraire des périodes individuelles du Moyen Âge.

Le troisième chapitre dénommé *Les notions de syntaxe de l'ancien français* se focalise sur quelques règles syntactiques fondamentales du français médiéval. Ce chapitre contiendra cinq sous-chapitres qui concernent les catégories grammaticales individuelles ou phénomènes linguistiques choisis que nous pouvons rencontrer au cours des études de l'ancien français. Le chapitre traite notamment des phénomènes de diverses constructions de phrases utilisées dans l'ancien français et des différences dans l'ordre des mots des structures individuelles, il traite également de la déclinaison des substantifs, de la distinction des genres masculin et féminin et de cas-régime et cas-sujet, des catégories individuelles des articles et des règles de leur



utilisation en français médiéval, de l'adjectif, du gérondif et du participe, leur distinction et emploi et finalement de la négation.

Comme déjà mentionné, la deuxième partie de ce mémoire, la partie pratique, contient cinq extraits littéraires venant des périodes individuelles du Moyen Âge. Le premier extrait représentant le haut Moyen Âge provient du monument littéraire français le plus ancien, les *Serments de Strasbourg*, le deuxième extrait est un représentant de la littérature spirituelle, la *Cantilène de Sainte Eulalie*. Le premier extrait venant du Moyen Âge central est le lai *Bisclavret* écrit par Marie de France, qui représente la culture courtoise, le deuxième est le fabliau *Brunain, la vache au prêtre* de Jean Bodel, une démonstration de la culture anticourtoise. La fin du Moyen Âge, sa décadence et sa misère sont représentées par la célèbre ballade de François Villon, *Je meurs de soif auprès de la fontaine*. Pour chacun des extraits, il y a un court texte donnant des informations sur l'auteur, le résumé de l'histoire, indiquant comment l'œuvre correspond au contexte littéraire de leur temps, la raison pourquoi l'œuvre est significative et la comparaison des œuvres individuelles. On utilise ces extraits pour montrer des règles syntaxiques du français médiéval, dont la théorie fait partie de la partie théorique.

Ce mémoire de licence est destiné à tous ceux qui aiment l'histoire et la littérature française et qui trouvent le sujet, c'est-à-dire le développement historique de la langue française, intéressant.

## Shrnutí

Tato bakalářská práce nazvaná *L'évolution de la langue française (période choisie)* (*Vývoj francouzského jazyka (vybrané období)*) se skládá z celkem osmi kapitol. První část obsahuje tři teoretické kapitoly, druhá část pak pět úryvků francouzských děl z období středověku.

V první kapitole pojmenované *La naissance de la langue française - Quand, comment et de quoi était-elle créée* (*Zrod francouzského jazyka - Kdy, jak a z čeho vznikl?*) se zabýváme vznikem francouzského jazyka a vlivy, které měly na tomto vzniku podíl. Tato kapitola se zabývá jednotlivými kmeny, které v té době obývaly území dnešní Francie, vlivem římských kolonizátorů, kteří na toto území přinesli latinu a křesťanskou víru, dále se zabývá důvody, které způsobily, že se jazyk, který byl užíván místním obyvatelstvem, nevyvíjel jednotně na celém území, sleduje jeho vývoj v období od úpadku latiny po pádu Římské říše až po její znovuzrození v období karolinské renesance za vlády franckých králů.

Druhá kapitola *La périodisation du Moyen Âge et son contexte littéraire, historique et social* (*Periodizace středověku a jeho literární, historický a sociální kontext*) má za cíl určit historické události, které tvoří pomyslné mezníky ohraničující období starověku, středověku a novověku. Tři podkapitoly obsahují podrobnější informace týkající se tří epoch středověku (raného, pozdního a vrcholného) a jejich sociálního, historického a literárního pozadí. Tato kapitola si klade za cíl seznámit čtenáře s politickým a sociálním vývojem na území středověké Francie a propojit historický a literární kontext jednotlivých období.

Třetí kapitola nazvaná *Les notions de syntaxe de l'ancien français* (*Základy syntaxe středověké francouzštiny*) se soustředí na některá základní syntaktická pravidla středověké francouzštiny. Tato kapitola obsahuje pět podkapitol zaměřených na jednotlivé gramatické třídy a vybrané jazykové jevy, se kterými se můžeme setkat při studiu středověké francouzštiny. Kapitola se zabývá především různými větnými konstrukcemi užívanými ve staré francouzštině a rozdíly ve slovosledu v jednotlivých konstrukcích, dále skloňováním jmen, rozlišováním rodu mužského a ženského, a cas-régime a cas-sujet (změna tvaru jmen v závislosti na jejich funkci ve větě), jednotlivými druhy členů a pravidly jejich užití, rozdíly mezi přídavným jménem slovesným, přičestím (participiem) a přechodníkem (gerundiem) a nakonec negací.

Jak již bylo zmíněno, druhá část této práce obsahuje pět úryvků z francouzských děl pocházejících z různých období středověku. První z nich, *Les Serments de Strasbourg* (*Štrasburské přísahy*), zástupce raného středověku, je uznáván jako nejstarší francouzská literární památka. Druhý úryvek, *Cantilène de Sainte Eulalie*, je zástupcem raně středověké náboženské literatury. Prvním zástupcem vrcholného středověku je skladba *Bisclavret* od autorky Marie de France, představitelky dvorní literatury, druhým zástupcem je bajka *Brunain, la vache au prêtre* Jeana Bodela, ukázka měšťanské literatury. Pozdní středověk, jeho úpadek a bída, jsou reprezentovány slavnou baladou François Villona *Je meurs de soif auprès de la fontaine* (*Já u pramene jsem a žízní hynu*). U každého z úryvků se nachází krátký text s informacemi o autorovi, shrnutí děje, zařazení do literárního kontextu dané doby (zda do něj dílo zapadá či ne), zmínka o tom, čím je dílo význačné, a porovnání jednotlivých děl. Dále nám tato díla slouží pro praktickou demonstraci syntaktických pravidel, která jsou teoreticky rozebrána v první části práce.

Tato bakalářská práce je určena všem milovníkům historie a francouzské literatury a těm, kteří shledají téma historického vývoje francouzského jazyka zajímavým.